Jean – Claude BLANC
Ingénieur en agriculture , diplômé E.S.A.Purpan Toulouse
Expert honoraire près la Cour d'Appel de Nîmes
et les Tribunaux Administratifs
Commissaire enquêteur

Nîmes : Janvier- Février 2020

DEPARTEMENT DU GARD

Sous Préfecture d' Alès

ENQUÊTE PUBLIQUE

ARRÊTE PREFECTORAL N° 30-2019-12-18-001
en date du 18 Décembre 2019

prescrivant ouverture d' une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Jean – Claude BLANC
Ingénieur en agriculture , diplômé E.S.A.Purpan - Toulouse
Expert honoraire près la Cour d'Appel de Nîmes
et les Tribunaux Administratifs
Commissaire enquêteur

Nîmes le : Janvier-Février 2020

DEPARTEMENT DU GARD
Sous Préfecture d'Alès

ENQUÊTE PUBLIQUE

ARRÊTE PREFECTORAL N° 30-2019-12-18-001
en date du 18 Décembre 2019

prescrivant ouverture d' une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès

PETITIONNAIRE : Maitrise de l'ouvrage , Conseil Général du Gard ,
3 rue Guillemette – 30 044 NÎMES cedex
Dossier suivi par le Service « Ingéniérie, Foncier et Procédure » .

PROCEDURE ADMINISTRATIVE:

- 17 Mai 2013 : dépôt d'une demande d'étude d'impact auprès de l'autorité administrative compétente.
- 17 Juin 2013 : Réponse de la DREAL ,
- 17 Octobre 2013 : Commission Permanente du Conseil Général du Gard qui décide de demander à monsieur le Préfet du Gard l'ouverture d'une enquête portant sur l'aménagement de la RD 324 A.
- 08 Novembre 2013 : Transmission de la requête au Représentant de l'Etat
- 27 Août 2018 : Arrêté Préfectoral N° 30-2018-08-27-06 donnant délégation à Monsieur le Sous Préfet d'Alès .
- 20 Novembre 2019 : Décision N° E19000162/30 du TA de Nîmes désignant le Commissaire enquêteur

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PLAN DU RAPPORT D' ENQUÊTE

- PREMIER CAHIER _

_____000000_____

I – RAPPORT D'ENQUÊTE

1-1 . CARACTERISTIQUES DU PROJET
1-1-1. Présentation du projet
1-1-2. Impact sur l'environnement
1-1-3. Financement

1-2 . DECISIONS ADMINISTRATIVES
1-2-1. Décisions et Arrêtés Administratifs .
Délibération du Conseil Municipal .
1-2-2. Avis des Services

1-3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE
1-3-1. Publicité
1-3-2. Permanences du Commissaire enquêteur

1-4. OBSERVATIONS DU PUBLIC & REPONSES DU PETITIONNAIRE
1-4-1. Observations du public transmises au pétitionnaire
1-4-2. Réponse du pétitionnaire

II – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - ANALYSES BILANCIELLES

2- 1. SUR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)
2- 2. SUR L' EXPROPRIATION
2-3. ANALYSE BILANCIELLE

*** PIECES ANNEXES**

_____ >><< _____

SECOND CAHIER

Document séparé

***AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊUR**

- Sur l'Autorisation unique et la DUP –
- Sur l' Expropriation

PREMIER CAHIER

_____oooooo_____

I- RAPPORT D'ENQUÊTE .

Les textes donnés en italique sont extraits in extenso du dossier d'enquête

1-1. CARACTERISTIQUES DU PROJET .

1-1-1.Présentation du Projet

Le Présent dossier s'intitule :
« Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet d'aménagement de la RD 324 A »

Ce dossier d'enquête a été étudié et rédigé par le bureau d'ingénierie :
INGEROP , Espace Concorde , Parc d'activité
120 impasse Jean Baptiste SAY- 34 470 - Pérols

*** Objet de l'enquête :**

La présente enquête publique est réalisée en vue de la Déclaration d' Utilité Publique (DUP) des aménagements sur la place de la RD 324A aussi appelée « vieille route d' Anduze » , depuis le chemin des Lavandes jusqu'à l'entrée de l'agglomération de Bagard .
Cette enquête est régies par les dispositions des articles R 121-1 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique .
Cette opération sera déclarée d' utilité publique si les atteintes à la propriété privée , le coût financier et les inconvénients d'ordre social ou environnemental ou autres intérêts publics qu'elle induit ne sont pas démesurés par rapport à son intérêt .

Le projet consiste en l'aménagement de la route existante sur une longueur de 2 200 mètres et une largeur de 5, 50 mètres en y adjoignant une voie verte de 3 mètres de large, un trottoir de 1,80 mètre supportant l'éclairage public , ainsi que des fossés destinés à collecter les eaux pluviales. Des espaces verts seront aménagés sur certaines sections ainsi que la création d'un giratoire au croisement de route de Fontvieille .

Voir les plans et schémas consultables dans le dossier d' enquête .

*** Le contenu du projet :**

Conformément aux dispositions énoncées dans l'Arrêté préfectoral , Article 1 :
« Il sera procédé , à la demande du Conseil général du Gard , à une enquête d'utilité publique , dans les formes d'une enquête de droit commun prescrites par les textes susvisés *(Code de l'expropriation , articles L110-1 à L251-2 et R111-1 à R132-4)*pour le projet d'aménagement de la RD 342A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité des modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard , Saint- Christol-lez-Alès et Alès . »

A cet effet le dossier d'enquête mis à disposition par le maître de l'ouvrage présente :

- Une notice explicative .
- Plan de situation.
- Plan général des travaux .
- Caractéristique principales des ouvrages les plus importants.
- Appréciation des dépenses .

*** Cadrage réglementaire et contenu du dossier :**

Le Conseil départemental , maître d'ouvrage de l'opération, ne dispose pas de la maîtrise foncière sur la totalité des emprises nécessaires à la réalisation de son opération . Ainsi la DUP est justifiée par la nécessité de procéder aux acquisitions qui n'auront pas pu être réalisée à l'amiable .
Depuis la réforme intervenue sous l'effet de la loi dite de Grenelle II du 12 Juillet 2010 et les décrets n° 2011-2019 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'étude d'impact et n° 2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique , il n'existe plus que deux procédures d'enquête publiques susceptibles de s'appliquer :

> la procédure d'enquête dite de droit commun régie par les articles R112-1 et suivant du Code de l'expropriation .
> la procédure d'enquête publique prévue par le Code de l'environnement régie par les articles R 123-2 et suivants .

*** Prise en compte des documents d'urbanisme :**

Les PLU des trois communes concernées ont été pris en compte et examinés .

Le PLU de Bagard : Dernière révision le 20/02/2019 . Les projets d'infrastructure ne sont pas formellement interdits en zone A , Zone Nb et sont donc autorisés car compatibles avec le PLU.

Le PLU de Saint -Christol-lez-Ales a été approuvé le 01/09/2009 , première révision simplifiée le 15/01/2013. *Les travaux présentent un caractère d'intérêt collectif . Le projet d'aménagement de la RD 324A est compatible avec le PLU.*

Le PLU D'Alès : Le PLU a été approuvé le 24/06/2013 ; il est actuellement en cours de révision générale après l'abrogation partielle .
Le projet d'aménagement de la RD 324A est compatible avec le PLU sous réserve de respecter les prescriptions du PPRI du Gardon d'Alès approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 9/11/2010.

*** Compatibilité avec les documents d'urbanisme :**

Vis-à-vis de la mise en compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme l'article L 153-54 du Code de l'urbanisme précise :
« Une opération faisant l'objet d'une DUP , d'une procédure intégrée en application de l'article L 300-6-1 ou ,si une DUP n'est pas requise , d'une déclaration de projet et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un Plan Local d'Urbanisme que si :

1° L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence .
2° Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l' Etablissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées aux articles L 132-9 . Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération est(sont) invité(s) à participer à cet examen conjoint .

Après analyse des documents d'urbanisme , il s'avère en l'espèce que cette règle n'a pas à être appliquée puisque les documents d'urbanisme sont compatibles avec le projet.

*** Concertation préalable :**

De nombreuses initiatives ont été prises pour porter à connaissance du public le présent projet .

- Exposition et mise à disposition en mairies de Bagard et St Christol-lez-Ales du 29 Avril au 15 Mai 2013 et de Bagard du 16 Mai au 3 Juin.
- Réunion avec participants volontaires
- Adresse de messagerie Internet
- Mise à disposition des documents sur le site du Département
- Atelier de réflexion le 15 Mai 2013 à Saint-Christol-lez-Alès

1-1-2. Impact sur l'environnement .

*** Avis de l' Autorité environnementale :**

Le Département du Gard a déposé le 17 Mai 2013 auprès de l' Autorité Administrative de l' Etat compétente en matière d'environnement une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation de l'étude d'impact relative au présent projet .
Par décision en date du 17 Juin 2013 , la DREAL a considéré que l'opération décrite dans le formulaire n° F 09113PO173 , objet du présent dossier , n'est pas soumise à l'étude d'impact en application de la section première du chapitre II du livre 1er du Code de l'environnement .
Aucune étude d'impact n'est exigée , de sorte que l'enquête publique sera exclusivement régie , pour l'ensemble de l'opération , sur le fondement des articles R 112-1 et suivants du Code de l'expropriation .

*** Fouilles archéologiques :**

La procédure de fouilles dans le cadre de l'archéologie préventive a été prise en compte . Les cartes des zones archéologiques sensibles sont définies par le Préfet de région. Concernant ces zones ls services instructeurs , DDE , Services urbanisme des collectivités, transmettent au Service Régional de l'Archéologie (SRA) les dossiers soumis à l'autorisation d'un permis de construire , ainsi que les dossiers de ZAC .
Ceci est les cas pour le présent dossier .

*** Aménagements paysagers .**

Ce point est traité dans le dossier d'enquête et concerne la végétalisation des bords des nouvelles voies latérales. De même que les bassins, les fossés, noues stockantes et bassins de rétention qui seront enherbés .
Des arbres d'alignement seront disposés le long des voies latérales en accompagnement .

*** Cours d'eau et nappes phréatiques .**

L'Alzon , le ruisseau de Respéchas et le ruisseau de Faverol sont pris en compte au paragraphe : « Masses d'eaux superficielles » .
Concernant les masses d'eaux souterraines du SDAGE *la zone d'étude s'inscrit sur la masse d'eau FR_DO_507 ...Il n'y a pas de suivi régulier de la nappe à proximité directe du projet....*la station la plus proche (Saint Jean du Pin) *a mesuré une profondeur relative moyenne de la nappe par rapport au repère de 14, 81 m.*

1-1-3. Financement .

Le dossier d'enquête , page 30, indique l' « Appréciation sommaire des dépenses » et précise que le montant global prévisionnel de l'opération (études, travaux , et acquisitions foncières, déplacement des réseaux , exploitation sous chantier) pour la réalisation des objets présentés dans ce dossier s'élève à 5,7 M€ TTC , valeur Janvier 2019 , répartis de la façon suivante :

	Montant TTC
Acquisitions :	800 000 €
Travaux	4 900 000 €
Total	5 700 000 €

1-2 DECISIONS ADMINISTRATIVES

1-2-1. Décisions et Arrêtés Administratifs .

*** Décisions des conseils municipaux .**

Sans objet , concernant une décision du Département.

*** Décision et Arrêtés administratifs .**

- 17 Mai 2013 : dépôt d'une demande d'étude d'impact auprès de l'autorité administrative compétente.
- 17 Juin 2013 : Réponse de la DREAL , l'opération n'est pas soumise à étude d'impact
- 17 Octobre 2013 : Commission Permanente du Conseil Général du Gard qui décide de demander à monsieur le Préfet du Gard l'ouverture d'une enquête portant sur l'aménagement de la RD 324 A.

- 08 Novembre 2013 : Transmission au Représentant de l'Etat
- 27 Août 2018 : Arrêté Préfectoral N° 30-2018-08-27-06 donnant délégation à Monsieur le Sous Préfet d'Alès .
- 20 Novembre 2019 : Décision N° E19000162/30 du TA de Nîmes désignant le le commissaire enquêteur .

(Eléments repris de la page de garde du présent rapport)

1-2-2. Avis des Services

La décision de l'Autorité Environnementale est donnée en annexe dans le dossier d'enquête parcellaire ainsi qu'en annexe du présent rapport. Ce document de Monsieur le Préfet de région émane de la DREAL , Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement en Occitanie ,
Le dossier est dispensé de l'étude d'impact .(article R 122-3 du code de l'environnement)

1-3 DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE .

1-3-1 . Publicité de l'enquête

Les avis d'enquête par affichage reproduisant les indications énoncées dans l'arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête ont été régulièrement affichés en Mairies de Saint-Christol-lez-Ales, Bagard et Alès avant l'ouverture de l'enquête et jusqu'à sa clôture . Quatre panneaux portant l'affiche réglementaire ont été placés à l'entrée de chacun de deux tronçons de la RD324A à traiter , Objets de la présente enquête (voir en annexe).

Deux parutions ont eu lieux dans les journaux locaux selon la procédure légale au moins huit jours avant l'ouverture de l'enquête et répétées dans les huit jour suivant l'ouverture de l'enquête :
dans Midi Libre du 11/01/2020 et Cévennes Magasine du 11/01/2020, date de parution.
dans Midi Libre du 25/01/2020 et Cévennes Magasine du 25/01/2020, date de parution
Voir ces documents en annexe.

Signalons également les dispositifs de consultation des dossiers numériques mis à disposition du public dans les Mairies et sur le site du Département .

1-3-2. Permanences du Commissaire enquêteur .

Les permanences ont été tenues par les commissaire enquêteur dans les Mairies concernées rappelées ci-dessus aux dates suivantes :

Mairie de Saint-Christol-lez-Ales	: Lundi	20	Janvier	2020	de	9 h à 12 h
Mairie de Alès	: Vendredi	31	Janvier	2020	de	9 h à 12 h
Mairie d' Bagard	: Mercredi	12	Février	2020	de	9 h à 12 h
Mairie de Saint-Christols-lez-Ales	: Jeudi	20	Février	2020	de	14 h à 17 h

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pendant la durée de ses permanences et a répondu ou enregistré les observations qui ont été consignées sur le registre ou sur notes écrites annexées au registre pour être transmises au pétitionnaire qui a apporté les réponses adéquates et circonstanciées .
A la suite de quoi le présent rapport a été rédigé et remis aux autorités dans les délais fixés par l'Autorité Administrative .

1-4 . OBSERVATIONS DU PUBLIC et REPONSES DU PETITONNAIRE

1-4-1. Observations du public .

a-/ En Mairie de Saint-Christol-lez- Alès , siège de l'enquête :

	Nb de fois répété
-La page 25 correspond-elle bien au projet ?	1
- Pas de nouvelles acquisitions de terrain ?	1
-« Rétention d'eau » ? nouvelle projetée et infiltrations , problème sanitaires et débordements	1
- Revêtement perméable sur la piste cyclable ?	1
- Nombreuses expropriations sans suite depuis vingt ans	1
- Favorable au projet mais renvois aux photos incomplet	1
- Bien classifier « voie verte » et « piste cyclable » confusion. Cet aménagement entre dans le cadre départemental des aménagements cyclables . Voie structurante V70	1
- Faire respecter la vitesse au niveau du chemin de la passerelle . Y aura-t-il un rond point à cet endroit ?	2
- Favorable au projet si vitesse limitée surtout en ligne droite	1
- Prendre en compte les cheminements piétons . Matérialiser les déplacements , arrêts de bus .	1
- Opposition au projet à propos des ronds-points ; suggère des Stop ou des feux .Danger pour les enfants qui auront à traverser	4
- Manque d'information sur ce projet . Pas prévenus	2
- Mauvaise signalisation : Les véhicules mal informés prendrons l'impasse privé de la Passerelle .	1
-Si les fossés sont supprimés il y aura des inondations .	1
- Dédommagement à prévoir au cours des travaux pour les troubles	1
- Révision des impôts locaux	1
-Ralentisseurs , feux et stops , Radar fixe	3

- Déplacement d' « oliviers centenaires »	1
- Limiter la vitesse à 50 km /h . Route accidentogène	1
- Demande de déclassement de cette route pour qu'elle soit un voie communale limitée à 50 km/h	1

b-/ En Mairie de Bagard:

	Nb de fois répété
-La vitesse devrait être maintenue à 50 km/h en non portée à 70 km/h car nombreux points où la visibilité est mauvaise .	1
- Demande de pose de ralentisseurs .	1
-Profiter-t-on des travaux pour mettre le tout-à-l'égout.	1
-Favorable aux projet sous condition de planter des arbres sur la zone piétonne pour avoir de l'ombre(réchauffement climatique)	1
- Quand commenceront les travaux ? « Sera-t-on informé ? »	1

c/ En Mairie d'Alès .

Aucune observation ni pièces annexée au registre	0

1-4-2- Réponses du pétitionnaire .

Les observations relevées ci-dessus ont été transmises au maître de l'ouvrage dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête . Il nous a été répondu par le courrier figurant en annexe dans le temps imparti fixé par l'article 4 de l'arrêté de monsieur le Sous Préfect d'Alès .
Ces réponse figurent en annexe du présent rapport .

II – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - ANALYSE BILANCIELLE

2-1 . SUR LA DECLARATION D' UTILITE PUBLIQUE (D U P)

* *L'opération présente-t-elle concrètement un caractère d'intérêt public?*

La vieille route d'Anduze, qui est en fait le contournement de Saint-Chrsitol-lez-Alès depuis Bagard et jusqu'à l'entrée d'Alès au croisement de l'avenue d'Anduze et de la rue Fernand Peloutier, présente un itinéraire commode et un raccourci emprunté actuellement par 4 600 véhicules /jour . Cette ancienne route n'était pas prévue pour recevoir le volume actuel de véhicules et n'est qu'un cheminement convenant autrefois aux véhicules lents , plus étroits, ou à traction animale .

Il était donc évident que par souci de sécurité des usagers d'une part, piétons, cyclistes ou véhicules, et pour décongestionner la circulation en période de pointe, la vieille route d'Anduze soit améliorée élargie et sécurisée .
Il s'agit donc bien d'un caractère d'utilité publique .
De cette constatation découle le souhait du Maître d'ouvrage exprimé en page 7 du dossier d'enquête : « *La Déclaration d'Utilité Publique de l'opération sera prononcée par arrêté préfectoral et sera publiée au recueil des actes administratifs .*
En cas de contestation , l'arrêtée préfectoral portant déclaration de déclaration d'utilité pblique peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité ».

2- 2 . SUR LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION .

Cette enquête, qui a pour but de prendre en considérations les biens fonciers situés dans l'enceinte du projet, a été au préalable, et depuis plusieurs années , l'objet d'informations et réunions propres à alerter les propriétaires riverains sur la nécessité de céder une partie de leur bien pour la nécessité des travaux envisagés .
Il est à noter que de nombreux riverains ont déjà admis cette hypothèse et ont été dédommagés sur la base de l'estimation du service des Domaines .
Ce projet a d'ailleurs déjà fait l'objet précédemment d'un aménagement partiel en plusieurs tranches .

** L' expropriations envisagée est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération ?*

La réalisation de l'opération d'amélioration et d'aménagement de la RD 324A nécessite une emprise sur les domaines privés riverains .
« ... *l'enquête parcellaire aura pour but de procéder à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires des droits et autres intéressés. Au cours de cette enquête les intéressés sont appelés à faire valeur leurs droits . A l'issue de l'enquête , un arrêté permettra de déclarer cessibles les propriétés dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet .* »
D'après les observations recueillies sur les trois registres ouverts dans les mairies pré-citées, l'enquête a montré un accord des riverains consentants à abandonner une partie de leur bien foncier non bâti en bordure du tracé de la RD342 A actuelle pour favoriser les travaux prévus au projet qui leur a été soumis .
L'expropriation, accompagnée d'une évaluation foncière effectuée par le Service local des Domaines mais aussi de Natura 2000, a reçu l'accord des riverains concernés .

2- 3 . ANALYSE BILANCIELLE .

Le bilan coûts - avantages penche-t-il en faveur de l'opération ?

Le montant des travaux a été présenté dans le dossier d'enquête ainsi que la somme réservée et estimée par les Domaines et repris dans le dossier.
Ces sommes seront assurées et gérées par le Département .
La somme dévolue aux acquisitions a été définie par le Service local des Domaines comme dit ci-dessus et ne peut être remise en cause en l'état du marché .

La somme dévolue aux travaux découle de l' »Appréciation sommaire des dépenses » et sera donc à parfaire par une estimation plus définitive au démarrage des chantiers . La somme indiquée ne peut être confirmée que par les devis attendus et détaillés .
Ces dépenses investies se justifient par l'utilité et le caractère indispensable de la réalisation du projet soumis à la présente enquête publique .

Fait et clos à Nîmes le : 16 Mars 2020

Le commissaire enquêteur
Jean-Claude BLANC

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

ANNEXES

P.A. n° 1 * Plans de situation

P.A.n° 2 * Délibérations

P.A n°3 * Avis des Autorités

P.A. n° 4 * Arrêté Préfectoral et avis d'enquête

P.A. n° 5 * Publicité et avis dans la presse locale

P. A.n°6 * Observations du public
extraits du registre d'enquête .

P.A. N° 7 * Réponses du pétitionnaire .

Pièce annexes n° 1 :

PLAN DE SITUATION

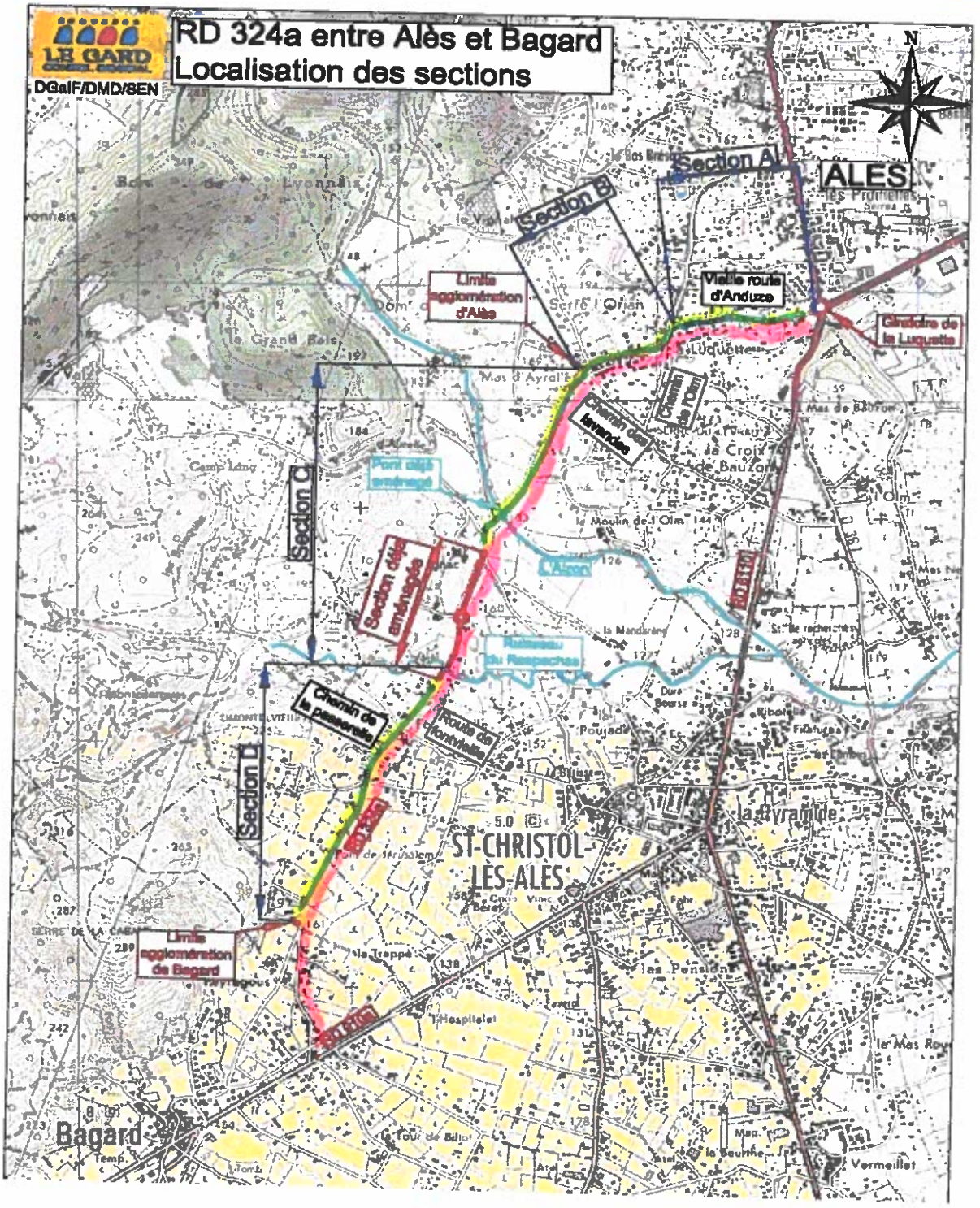
LE GARD
DGaIF/DMD/SEN
RD 324a entre Alès et Bagard
Localisation des sections
N
Section A
ALES
Section B
Limite agglomération d'Alès
Vieille route d'Anduze
Giratoire de la Luquette
Chemin des lavandes
Chemin de Pouli
Section C
Section déjà aménagée
Chemin de la passerelle
Route de Montvieille
Section D
ST-CHRISTOL-LES-ALES
la Pyramide
Limite agglomération de Bagard
Bagard

RD324A

Pièce annexes n° 2 :

DELIBERATIONS

CONSEIL GENERAL DU GARD
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Séance du Jeudi 17 Octobre 2013

---===oOo===---

DELIBERATION N° **103**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEPLACEMENTS INFRASTRUCTURES ET FONCIER

Extrait de la réunion du 17 Octobre 2013

ETAIENT PRESENTS

MM. AFFORTIT, ALARY, AUZON-CAPE, BASTID, Mme BLANC, MM. BLANC, BOUAD, BURGOA, CAVARD, CHAULET, DENAT, DOULCIER, DUMAS, GAILLARD, GAROSSINO, JEAN, Mme JEHANNO, MM. LAGANIER, LAPIERRE, MALAVIEILLE, MARTINEZ, MAURIN, MENVIEL, Mmes MURRE, NURY, MM. PARIS, PORTALES, ROSSO, ROUX, SAUZET, SERRE, TOULOUSE, VACARIS, VALETTE, VALY, VERDIER, VIDAL.

PROCURATION(S)

Madame BARBUSSE pour Monsieur BURGOA, Monsieur BONTON pour Monsieur VALY, Monsieur DELORD pour Monsieur AFFORTIT, Madame LAURENT-PERRIGOT pour Monsieur GAILLARD, Monsieur PONS pour Monsieur TOULOUSE, Monsieur PORTAL pour Monsieur BLANC, Monsieur PROCIDA pour Madame MURRE, Monsieur SUAU pour Monsieur BASTID.

ABSENT(S) EXCUSE(S)

M. PISSAS.

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL LES ALES ET BAGARD - AMENAGEMENT DE LA RD 324A - OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES PREALABLE A LA DUP ET RECOURS A L'EXPROPRIATION

ses utilisateurs (motorisés ou non), hormis une section traitée en 2006, ni les caractéristiques d'une voie de liaison qui favoriserait en toute sécurité des trajets aux temps de parcours maîtrisés,

Considérant que l'aménagement de la RD 324a entre Alès et Bagard favorisera les déplacements doux, la sécurité de tous les usagers et incitera à une conduite apaisée ; ce nouvel aménagement de la RD 324a consiste à élargir la chaussée à 5,50 m sur environ 2 200 m, créer un giratoire au niveau de la route de Fontvieille, créer une voie verte de 3,00 m ainsi que des trottoirs le long de la RD 324a, le tout séparé par des espaces verts ou des barrières en bois. Les transports en commun auront par ailleurs leur place sur cette route avec l'aménagement de deux arrêts bus,

Considérant que, afin de réaliser ces aménagements, il convient de disposer des terrains nécessaires ; dans cet objectif, et dans le cas où il n'y aurait pas d'accord amiable à l'issue des négociations, il sera nécessaire de lancer une procédure d'expropriation,

A L'UNANIMITE,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Président du Conseil général est autorisé, au nom et pour le compte du Département, à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes correspondantes, concernant l'aménagement de la RD 324 A entre les communes d'Alès et de Bagard et à engager la procédure d'expropriation en cas de nécessité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Président et par Délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services

Samuel DYENS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- La publication le : 13 NOV. 2013
- L'affichage le :
- La transmission au représentant de l'Etat le : 08 NOV. 2013

POUR AMPLIATION
Pour le Président et par délégation
L'Attaché Principale,

Françoise SAINT-PIERRE

N° 103

---===oOo===---

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

VU le rapport n° 512 de Monsieur le Président du Conseil Général,

Entendu le Rapporteur, Monsieur DENAT

VU la délibération n° 120 du Conseil général en date du 14 mars 2013, portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

VU l'article R131-9 du Code de la Voirie routière, ainsi libellé *« Lorsque les travaux relatifs à la voirie départementale doivent donner lieu à enquête publique en application de la loi du 12 juillet 1983 et du décret n°85-453 du 23 avril 1985, cette enquête est organisée par le Président du Conseil général conformément aux dispositions des chapitres Ier et II dudit décret. Toutefois, lorsque ces travaux doivent donner lieu à déclaration d'utilité publique, l'enquête est organisée par le Préfet conformément aux dispositions des articles R. 11-14-1 à R. 11-14-15 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique »*,

VU l'article L11-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi libellé *« I. – L'expropriation d'immeubles, en tout ou partie, ou de droits réels immobliliers ne peut être prononcée qu'autant qu'elle aura été précédée d'une déclaration d'utilité publique intervenue à la suite d'une enquête publique et qu'il aura été procédé contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés... »*,

VU la réunion de la Commission infrastructures et déplacements en date du 15 octobre 2013,

VU les pièces du dossier,

Considérant que la RD324a à l'ouest de Saint Christol les Alès, supporte à la fois un trafic de desserte des secteurs urbanisés qu'elle traverse et un trafic de transit, soit plus de 4 600 véhicules par jour ; ce trafic de transit évite le centre de Saint Christol les Alès et ses difficultés de circulation, notamment au niveau du carrefour de la pyramide (RD 6110 x RD 910a),

Considérant que les mouvements d'entrées et sorties des nombreux accès riverains, les différents modes de déplacement engendrés par l'urbanisation actuelle (amenée à se développer), ne sont pas toujours compatibles avec une recherche de minimisation de temps de parcours par les usagers en transit,

Considérant qu'à ce jour, cette route de niveau 2 au schéma routier départemental n'a ni les caractéristiques d'une voie périurbaine prenant en compte l'ensemble de

Pièce annexes n° 3 :

AVIS DES AUTORITES

ANNEXE 1 - DECISION DE LA DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON SUITE A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT (F09113P0329)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Arrêté N°.....2013 16801 SA

Portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

Aménagement de deux sections de la RD 324a et création d'un giratoire sur le territoire des communes d'ALES, SAINT Christol les ALES et BAGARD (30)

Le préfet de région,

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R.122-2 et R. 122-3 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie du 26 juillet 2012 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu le formulaire d'examen au cas par cas n°F09113P0173 relatif à l'aménagement de deux sections de la RD 324a et la création d'un giratoire sur le territoire des communes de ALES, SAINT Christol les ALES et BAGARD (30) déposé par Conseil Général du /05/Gard, reçu le 17/05/2013 et considéré complet le 17/05/2013 ;

Vu l'arrêté N° 130085, en date du 14 janvier 2013 du préfet de région du Languedoc-Roussillon portant délégation de signature à Monsieur Didier Kruger, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 03/06/2013 ;

Considérant que le projet consiste en un aménagement sur place de la route existante, sur une longueur totale de 2200 mètres, portant la largeur de la chaussée à 6 mètres et en y adjoignant une voie verte de 3 mètres de large, un trottoir de 1,80 mètre supportant l'éclairage public, ainsi que des fossés destinés à collecter les eaux pluviales de la plate-forme et des espaces verts sur certaines sections ainsi que la création d'un giratoire de moins de 4000, mètres carrés au croisement de la route de Fontvieille ;

Considérant que le projet relève de la rubrique 6° d) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, qui soumet à étude d'impact systématique les projets de routes de longueur égale ou supérieure à 3 kilomètres et à examen au cas par cas les projets en deçà de ce seuil ;

Considérant que la zone susceptible d'être affectée par le projet est une zone périurbaine composées de parcelles urbanisées, agricoles ou en friche, sans sensibilité environnementale identifiée ;

Considérant que la route à aménager traverse la zone inondable de l'Alzon, mais que son aménagement sur place ne devrait avoir que peu d'effets sur l'écoulement des crues, ces effets devant être pris en compte dans le cadre de la procédure prévue au titre de la « loi sur l'eau » ;

Considérant qu'au regard de la nature du projet et de l'ensemble des éléments fournis par le pétitionnaire, celui-ci n'est pas susceptible d'avoir des effets préjudiciables sur l'environnement ;

Arrête :

Article 1er

Le projet d'aménagement de deux sections de la RD 324a et de création d'un giratoire sur le territoire des communes de ALES, SAINT Christol les ALES, BAGARD (30) objet du formulaire n°F09113P0173 n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture de région.

Fait à Montpellier, le 17 JUIN 2013

Pour le Préfet de région et par délégation,

L'adjoint au chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND

Voies et délais de recours

Recours gracieux :
Monsieur le préfet de région
DREAL Languedoc-Roussillon
520 allée Henri II de Montmorency – CS 69007
34064 Montpellier cedex 02
(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :
Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX
(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :
Tribunal administratif de Nîmes
16, avenue Feuchères
CS 88010
30941 Nîmes Cedex 09
(Délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).

tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès

Pièce annexes n° 4 :

ARRÊTE PREFECTORAL
et AVIS D'ENQUËTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-préfecture d'Alès
Pôle des collectivités territoriales
et du développement local

Affaire suivie par
Patricia DAUBIE
☎ : 04 66.56.39.12
mail : patricia.daubie@gard.gouv.fr

Alès, le 18 décembre 2019

ARRETE N° 30-2019-12-18-001

prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.110-1 à L.251-2 et R. 111-1 à R.132-4;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de Saint-Victor-de-Malcap ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2018-08-27-006 du 27 août 2018 donnant délégation de signature à M. Jean RAMPON, sous-préfet d'Alès;

Vu le dossier établi par le maître d'ouvrage relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

Vu la décision n° E19000162/30 du 20 novembre 2019 par laquelle le tribunal administratif de Nîmes a désigné Monsieur Jean-Claude BLANC, commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête susvisée ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête publique prescrites par les textes visés ci-dessus ;

Sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé, à la demande du conseil départemental du Gard, à une enquête d'utilité publique, dans les formes d'une enquête de droit commun prescrites par les textes susvisés, pour le projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès :
du lundi **20 janvier 2020** au jeudi **20 février 2020 inclus**, soit pendant une durée de 32 jours.

Article 2 : Monsieur Jean-Claude BLANC assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans chacune des trois mairies concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre. La correspondance devra lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Christol-lez-Alès, siège principal de l'enquête.

Le commissaire enquêteur siégera en personne pour recevoir le public le :
- **lundi 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00** en mairie de **Saint-Christol-lez-Alès,**
- **vendredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00** en mairie d'**Alès,**
- **mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00** en mairie de **Bagard,**
- **jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00** en mairie de **Saint-Christol-lez-Alès.**

Article 4 : À l'expiration du délai fixé ci-dessus, les registres seront clos et signés par le maire de chaque commune, qui en assurera la transmission, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maître de l'ouvrage les observations du public. Le maître de l'ouvrage apportera ses réponses circonstanciées dans un délai de huit jours.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet le dossier et le registre assortis du rapport énonçant ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions est déposé à la mairie de chaque commune où s'est déroulée l'enquête.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération envisagée, la commission permanente du conseil départemental du Gard est appelée à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal est joint au dossier transmis au préfet.

Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier au conseil départemental du Gard, il est regardé comme ayant renoncé à l'opération.

Article 5 : Huit jours au moins avant l'ouverture des enquêtes publiques et pendant toute la durée de celles-ci, un avis s'y rapportant sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé, dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès. Son accomplissement incombe à chaque maire qui doit le certifier.

En outre, cet avis sera inséré par mes soins, en caractères apparents, huit jours au moins avant le début des enquêtes et rappelé dans les huit premiers jours de celles-ci, dans deux journaux diffusés dans le département.

Ces formalités devront être justifiées par un certificat de chacun des maires et un exemplaire des journaux.

Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante www.gard.gouv.fr sous la rubrique « Politiques publiques/Aménagement du territoire et construction/Déclarations d'utilité publique ».

Article 6 : La publication de cet avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2, L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnités. »

Conformément à l'article R.311-1 du même code, ces formalités doivent être accomplies dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'ouverture d'enquête publique.

Article 7 : Au terme de l'enquête, le sous-préfet d'Alès sera l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet présenté par le conseil départemental du Gard.

Article 8 : Le préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président du conseil départemental du Gard, les maires des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alès, le 18 DEC. 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Jean RAMPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-préfecture d'Alès
Pôle des collectivités territoriales
et du développement local
Affaire suivie par
Patricia DAUBIE
☎ : 04 66.56.39.12
mail : patricia.daubie@gard.gouv.fr

Alès, le 06 JAN. 2020

ARRETE N° 30-2020-01-06-003

rectificatif de l'arrêté n° 30-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2018-08-27-006 du 27 août 2018 donnant délégation de signature à M. Jean RAMPON, sous-préfet d'Alès ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet précité ;

Considérant les observations relevées suite à la communication de l'arrêté d'ouverture d'enquête du 18 décembre 2019 ;

Sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

ARRETE

Article 1 : le cinquième visa de l'arrêté du 18 décembre 2019 rédigé ainsi qu'il suit « Vu le plan local d'urbanisme de Saint-Victor-de-Malcap » est remplacé par le visa suivant : « Vu les plans locaux d'urbanisme des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès » ;

Article 2 : l'article 6 de l'arrêté, sans objet, est supprimé ;

Article 3 : l'article 7 devient article 6 ;

Article 4 : l'article 8 devient article 7 ;

Article 5 : Le préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président du conseil départemental du Gard, les maires des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Alès,

Jean RAMPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-préfecture d'Alès
Pôle des collectivités territoriales
et du développement local

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du GARD
AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°30-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, est ouverte en mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, pendant une période de 32 jours consécutifs, du lundi **20 janvier 2020** à 9h00 au **jeudi 20 février 2020** inclus à 17h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :
- Bagard – secrétariat de mairie – 159 route d'Alès – 30140,
- Saint-Christol-lez-Alès – service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30380,
- Alès – mairie Prim' - pôle développement territoire – service foncier et urbanisme - 11 rue Michelet - 30100,

où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante : http://www.gard.fr

Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier près la cour d'appel de Nîmes, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 20 novembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie ou être adressés par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Saint-Christol-lez-Alès siège principal de l'enquête (service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30380) et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :
- lundi 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme,
- vendredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00 en mairie Prim' à Alès, service foncier et urbanisme,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bagard, au secrétariat de mairie,
- jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme.

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (service ingénierie foncière et procédures – M. Tailleur - tél : 04.66.70.54.35).

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

Pièce annexes n° 5 :

PUBLICITE ET AVIS DANS LA PRESSE

L'emploi
du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

samedi 11 janvier 2020

Vos petites annonces
Midi Libre

IMMO-AUTO-DIVERS
04 3000 7000
EMPLOI
04 3000 9000

POUR FAIRE PARAITRE VOTRE ANNONCE

Votre annonce avec ou sans photo
Rendez-vous sur www.lr-annonces.com

OU

Telephonez avant 12 h

Payez par Carte Bancaire.
Votre annonce dans le journal sous 48 h
(selon le jour de parution le plus proche)

EMPLOI FORMATIONS

Emploi offres

Santé et social

L'ESAT/ESAS de Mende (48) vous convie à ses

PORTES OUVERTES

le samedi
25 janvier 2020
de 9 h à 13 h

pour présentation de l'établissement et des nouvelles épreuves de sélection

POUR LES FORMATIONS INFIRMIÈRE ET AIDE-SOIGNANTE

IFSI/IFSAS - Hôpital Lozère
Avenue du 8 Mai 1945 - BP 18
48001 MENDE CEDEX
04 66 49 48 32
ifsi@ch-mende.fr

Transport

LA LOZÉRIENNE FAIRE (48)

RECRUTE

UN CONDUCTEUR POIDS LOURD H/F

pour livraisons régionales

- Poste en CDI temps complet
- FCOS et permis à jour

Envoyer lettre de motivation et CV à l'adresse suivante :

BP 21
48300 LANGOGNE

ou téléphoner au :
04 66 69 18 50
ou fabre-s@wanadoo.fr

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

AVIGNON
Vend chiens de chasse, race griffon bleu, tous gibiers même chevreuils à chaver. Tél 06.73.03.11.16.

Autres animaux

Vends poni bleu de Gascogne, femelle de 5 ans, dressée, 181 EMF + 1 mâle de 5 ans, dressé, identification 181 EMF. Entre sangfier. Tél. 06.14.86.20.61.

Contacts-Rencontres

Rencontres

JOSÉPHINE

52 ans, étant mariée depuis presque 10 ans, je ce cherche pas l'amour mais du divertissement.
Tél. moi au
08 95 69 13 47

CAROLE

55 ans, belle divorcée récent, ch. H. pour relation sans tabous. Besoin d'affection et de chaleur humaine.
Joignable au
08 95 07 82 07

Pour tomber au téléphone avec les femmes les plus chaudes de ta région appelle au 0438652662 (cb sécu.chq)

Stéphanie jeune divorcée ch homme pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Pas de sérieux. Son tel : 08 01 40 08 52

NICOLE

71 ans, retraitée, toute dispo pour rompre solitude et passer du bon temps.
Ma tél. au
08 95 07 92 14

NATHALIE

62 ans, jeune d'esprit & de corps. Grands enfants indépendants, prête pour 1 nouvelle aventure à 2.
Ma tél. au
08 95 69 40 24

Elles le font l'amour au téléphone en direct et seule alternie au 0664.66.67.37 (Mercredi exclu de 0.80 euro/min

La vie est courte et j'ai à aimer d'en profiter. Tu as peur ? rdv. ALICE 0664.66.15.78 (sky-0.80 euro)

pas de club ni agence !

POINT RENCONTRES MAGAZINE

+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur telephone pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02

Vous vendez un chien, n'oubliez pas de préciser son numéro de tatouage ou le cas échéant, celui de la mère.

Matrimonial-Rencontre

fidelio-gard.fr

60 ANS Mince, élevée, de la classe moyenne blonde, yeux bleu vert : animaux bienvenus. Très douce, une belle âme !!! s'ennuie en CVD Ou.Mi 04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

67 ANS BELLE et pétillante, elle a de l'humour, de l'esprit, belles valeurs, sait positiver, elle s'adapte en douceur ! dir. Vs 6070 âme CVD Ou.Mi 04 66 29 02 66

fidelio-gard.fr

04 66 29 02 66

Nouvel an, nouvelle vie, nouveau départ. Fidelio vous souhaite de faire la plus belle rencontre de votre vie ! Résolution 2020 informez-vous ! 04 66 29 02 66.

fidelio
04 66 29 02 66
C'est du sérieux
fidelio-gard.fr

71 ANS ex professeur d'université div. Grand, très charmant, cheveux blancs épais, élégant. Brillant, sérieux, cadre de vie luxueux. 46/60 ans Cc. tél 04 66 29 02 66

Voyance

M. SANOE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance.
Bonnes références
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

PROFESSEUR LAMINE

Votre voyant guérisseur, spécialiste des problèmes sentimentaux et trouver solution, réalise vos souhaitez sur différents sujets :

- Orties conjugales.
- Retours affectifs.
- Problèmes affectifs.
- Problèmes de fidélité.
- Divorce.
- Séparation.
- Problèmes familiaux.
- Désensorcèlement.
- Protection contre les dangers.
- Attraction de la clientèle.
- Travail.
- Problème de stérilité.
- Maladie incurable.
- Protection contre la malchance et les dangers qui vous poursuivent.

Il vous reçoit à son cabinet, ou se rend à domicile sur simple demande.
Il peut également vous assister par correspondance.

07 52 49 85 89
envoi. ajr7995340039

M. SANOE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance.
Bonnes références
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

Monsieur Sanoh
Grand Marabout Guérisseur
Travail rapide et sérieux
Don de voyance dans divers domaines
Amour, Chance au jeu, Entreprise en difficulté, Protection...
07 85 73 13 94

Amitié-Sorties

H. 60 ans divorcé ch. relation suivie avec Dame 54/60 ans, restau, balade, ciné, dpt de l'Aude ou limitrophe. Entre 6 640/30 Agence de Proximité. Mail de Grille 34430 St Jean de Vedas

Détente

ALES - Femme douce et calme pour un bon moment de détente modélisée dans un endroit de rêve. 06.38.16.74.[illegible] (B.480502736)

MENDE - EMILIE nouvelle dans votre région, belle black de 31 ans, belle poitrine, je vous attends pour un moment de détente exceptionnel. 07.83.86.07.[illegible] (449683897)

Emma d'un éveiné de détente et de charme opaque pour la quinzaine, tout est prévu pour mieux chouchouter sur NIMES. 6/7 de 9h à 19h. Tél. 06.29.23.25.03 (388444660).

NIMES 5 "LIZA" belle femme mince forte poitrine vous accueille en toute discrétion pour un moment de relaxation coquine, en douceur. 06.66.87.41.08 (480629348)

NIMES - Elina belle femme de 43 ans au corps de rêve et une forte poitrine vous attend dans un cadre discret, agréable et climatisé pour une détente [illegible]. Tél moi au 07.67.20.38.[illegible] (B [illegible]163)

Maison

Meuble, décoration et brocante

ACHETE meubles ancien : bras, pendules, lumineries, sculptures bronze et marbre, tableaux bibelots poupées, vieux cartes postales montres... Tél 04.67.12.[illegible]. Je me déplace sur appel.

Collectionneur Vieux ex-[illegible] teur, achète Disques 33 & 45 T Vieux Livres Cartes Postales, BD, Vieilles Montres, Boulle-Bas Vieux Vins, Ménagère Argenterie, Bibelots Anciens, Tableaux. Me déplace 06.19.[illegible].83.

Loisirs

Instrument de musique

Part. Achète violon violoncelle contrebasse alto même en mauvais état au meilleur prix me déplace mes contacts au 06.63.86.86.01

Art, collections et grands crus

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier MONNAIES Anciennes et Rares. DOCUMENTS HISTORIQUES. LIVRES rares CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.66.46.16.86.

Part. achète estimation visitons valoriser archer ou même abonné se déplace prix selon valeur renseignement tel. 06 73 04 80 30

Services

Employé(e) de maison

Recherche couple de gardien, idéalement pré-retraité. Logés dans un grand appartement plus complément 1 de rémunération. Gardiennage, ménage, travaux de jardinage + bricolage. Vous recherchons un quatrième des couples. Merci de me contacter au 06.37.86.84.76.

Travaux Maison extérieur

SAINT JUST Part. décorasse gratuitement maison, cave grenier... revisité également pour l'achat d'objets anciens. Succession, travail soigné. Tél 07.70.28.07.16.

Cours et Leçons

Particulier Professeur de mathématiques pédagogue et expérimenté donne cours de mathématiques de la classe de CM1 à bac+2 et de physique chimie de la 6e au bac. Tél 07 61 07 78 69

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57 - 04 23 10 01 02
yseculaw@orange.fr - site : www.antiquites-yves-secula.fr
Mr Yves SECULA

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

MARCHES PUBLICS

Avis rectificatif

17469

AVIS RECTIFICATIF

Régie autonome Port Camargue-Capitainerie

REGIE AUTONOME PORT CAMARGUE-CAPITAINERIE, M. Michel CAVAILLES - Directeur, Avenue du Carnaton 30240 LE GRAU DU ROI
Tél : 04.66.51.10.45 - Fax : 04.66.51.10.11
mél : correspondre@ave-france.com - web : https://www.portcamargue.com/
Référence : 2020ENTRET
Objet : Nettoyage des locaux de la Régie du port de plaisance de Port Camargue
Nature des ellres :
au lieu de : 13/01/20 à 12h00 au plus tard.
lire : 20/01/20 à 12h00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-securises.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

17467

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conseil Départemental du Gard

Par arrêté préfectoral n°30-2019-12-18-001du 18décembre2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, est ouverte en mairie de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, pendant une période de 32 jours consécutifs, du lundi 20 janvier 2020 à 9h00 au jeudi 20 février 2020 inclus à 17h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Bagard – secrétariat de mairie – 159 route d'Alès – 30140,
- Saint-Christol-lez-Alès – service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30360,
- Alès – mairie Pôle - pôle développement territoire - service foncier et urbanisme – 11 rue Michelet - 30100,

où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante :

http://www.gard.fr

Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier près la cour d'appel de Nîmes, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 20 novembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie ou être adressée par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Saint-Christol-lez-Alès siège principal de l'enquête(service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30360)et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme,
- mercredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00 en mairie Pôle' à Alès, service foncier et urbanisme,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bagard, au secrétariat de mairie,
- jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme.

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (service ingénierie foncière et procédures – M. Tailleur - tél : 04.66.70.54.35).

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site Internet des services de l'Etat dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

Annonces légales et ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ

17469

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Villeveille

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VILLEVEILLE

du 2 janvier 2020 au 3 février 2020 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, Monsieur Jacques GAUTIER, ingénieur agronome, ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de NIMES.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de VILLEVEILLE, pendant la durée de l'enquête, du 2 janvier 2020 au 3 février 2020 inclus :

- le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00
- le lundi et jeudi de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 13h00 à 18h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VILLEVEILLE ou par voie électronique à l'adresse : urbanisme@villeveille30.fr en mentionnant dans l'objet du courriel « enquête publique PLU ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de VILLEVEILLE dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante :

www.mairie-villeveille.fr. L'ensemble des observations et propositions du public sera également accessible à l'adresse Internet précédente.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de VILLEVEILLE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites et orales du public aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 2 janvier 2020 de 13h à 18h,
- le mercredi 8 janvier 2020 de 8h à 12h,
- le vendredi 17 janvier 2020 de 14h à 18h,
- le lundi 27 janvier 2020 de 14h à 18h,
- et le lundi 3 février 2020 de 14h à 18h.

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de VILLEVEILLE et à la préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la ville.

A l'issue de l'instruction le conseil municipal se prononcera sur l'approbation du PLU.

VIE DES SOCIÉTÉS

Fonds de commerce

17427

SCP Bruno Chabrolles - Justine Goust - Emmanuel Prohin
Notaires associés
1 bd Général Courbet
30000 Nîmes

FORMALITÉS DIVERSES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me PROHIN Notaire du 27/12/2019 enregistré le 01/01/2020 au SPFE NIMES 1, vol 2020N n°12, vente par la Société CK LOCATION, SARL, dont le siège est à BEAUCAIRE (30300), 595 chemin de la tapia, au profit de la Société LOC BEAUCAIRE, SAS dont le siège est à VERGEZE (30310), 72 rue du Docteur Perrier, du fonds de commerce de LOCATION ET VENTE DE MATERIELS DE RECEPTION, ORGANISATION DE RECEPTIONS ET PETITE RESTAURATION sis à BEAUCAIRE (30300) 595 Chemin de la Tapia, connu sous le nom commercial CK LOCATION. Moyennant le prix de 70.000 €, avec entrée en jouissance au 27/12/2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me PROHIN, Notaire, 1 Bd A. Courbet (30000) NIMES.

Crédibilisées par l'environnement rédactionnel du journal...

les pages "Annonces Classées" attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels...

Assemblée générale

17468

GRAP'SUD
Société Coopérative Agricole à capital variable,
120, Chemin de la Regordane - 30360 CRUVIERS LASCOURS
Immatriculée au RCS de NIMES sous le n° 490 364 247,
agréée sous n°12 434

CONVOCATION

Convocation Assemblée Générale

L'assemblée générale ordinaire réunie le mercredi 8 janvier 2020 n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum requis, les associés sont à nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 28 janvier 2020, à 09 H 00 (émargement à partir de 8h30), au Domaine de Mas de Saporta - 34670 LATTES, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, soit :

- Rapport du directeur sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2019,
- Rapport du conseil de surveillance (Article R524-32 du code rural) sur le rapport du directeur sur les comptes de l'exercice,
- Rapport sur la gestion du groupe,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 juillet 2019, sur les comptes consolidés et sur les opérations visées par l'article L. 529-1 du code rural,
- Approbation des ces comptes, conventions et rapports,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus aux membres du conseil de surveillance et du directoire,
- Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance,
- Indemnités aux membres du directoire et du conseil de surveillance,
- Constatation du montant du capital social,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous pourrez prendre connaissance au siège de la Coopérative de tous documents prescrits par la loi et nécessaires à la tenue de cette réunion.

Le Président du Directoire

SELARL
PLMC Avocats
Tel Nîmes 04.66.04.94.40
Email : 242@plmc-avocats.com
Tel Montpellier 04.67.22.08.18
Email : 255@plmc-avocats.com

GARDOISE D'EXPERTISE CEVENNES
SOCIETE CIVILE
Au capital de 10.000 €
Siège social : 172 Chemin du Mas d'Ayrolles - 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES
RCS NIMES 447 506 718

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19/12/2019 a pris acte de la démission de M. Jean-Paul REYNAUD de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/2019 et a nommé en remplacement pour une durée illimitée : M. Christophe PIBAROT demeurant 357 B Rue André Schenk 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, à compter du 1er Janvier 2020.

La gérance

SELARL
PLMC Avocats
Tel Nîmes 04.66.04.94.40
Email : 242@plmc-avocats.com
Tel Montpellier 04.67.22.08.18
Email : 255@plmc-avocats.com

GARDOISE D'EXPERTISE SOCIETE CIVILE
Au capital de 9.000 €
Siège social : PIST OASIS 4 Immeuble Le Pythagore 17 Chemin des Deux Mas 30100 ALES
RCS NIMES 793.342.098

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19/12/2019 a pris acte de la démission de M. Jean-Paul REYNAUD de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/2019 et a nommé en remplacement pour une durée illimitée : M. Christophe PIBAROT demeurant 357 B Rue André Schenk 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, à compter de ce jour.

La gérance

Michel CANONGE
Isabelle SAINT MARTIN-NICOLAUD
Emmanuel GUY
Notaires Associés
13 Rue Pasteur - 30100 ALES

"PASCAL"
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 108.000,00 €
Siège social : 494 Route de Saint Ambroix 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES
RCS NIMES : B 397 724 790 (1999 B 00159)

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 30 juin 2016, la collectivité des associés, constatant que la société ne remplit plus les conditions requises pour désigner au moins un commissaire aux comptes, depuis le 31 décembre 2011, a décidé de ne pas renouveler leur mandat.
Cette décision prend effet à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

POUR AVIS

Suivant AGE 10/12/2019 de **SCI DU BONPAS** - Capital : 1500 € - Siège : 7 boulevard du Haut des Angles, 30133 LES ANGLES - RCS Nîmes 499 943 660, Mr Frédéric COSTE, dt 2 impasse du Colonel Henri Rol Tanguy 84170 MONTEUX, est nommé gérant en remplacement de Mr Alain COSTE démissionnaire. Et ce à compter du 10/12/2019. Mention au RCS de Nîmes.

S.C.P.
Roland SALINDRE
Isabelle RAYNAUD-RENOU
NOTAIRES ASSOCIES
455 Rue Georges Dumas 30350 LEDIGNAN

BOUCHERIE CHAPEL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 99.091,86 €
Siège social : 9 Avenue de La Pyramide - 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES
RCS NIMES 332 388 610

Suivant acte reçu par Me R. SALINDRE notaire à LEDIGNAN (30) le 10/12/2019, il a été constaté la démission de Mme Frédérique DUGOURC épouse CHAPEL demeurant Rue de Foiral à SAINT CHRISTOL LES ALES (30) de sa fonction de co-gérante.

POUR AVIS

S.C.P.
Roland SALINDRE
Isabelle RAYNAUD-RENOU
NOTAIRES ASSOCIES
455 Rue Georges Dumas 30350 LEDIGNAN

BOUCHERIE CHAPEL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 99.091,86 €
Siège social : 9 Avenue de La Pyramide - 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES
RCS NIMES 332 388 610

Suivant PV d'AGE en date du 10/12/2019, il a été procédé à la nomination de Mr Xavier CHAPEL demeurant à SAINT CHRISTOL LES ALES (30380) 20 Rue du 19 Mars 1962, cogérant de la société pour une durée illimitée et ce à compter du 10/12/2019.

POUR AVIS

YOANN MONTALBAN
SASU en liquidation
Au capital de 100 €
Siège : 16b Lotissement La Source - 30920 CODOGNAN
RCS NIMES 841 383 623

Par PV du 31/12/2019, l'actionnaire unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur et de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de NIMES.

DES ANGES
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social et siège de liquidation : 300 Chemin Bas des Perrières - 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
440 564 672 RCS NIMES

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 06 janvier 2020 au 300 Chemin Bas des Perrières 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bruno FLORENSON, demeurant 300 Chemin Bas des Perrières 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter 31 décembre 2019.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

POUR AVIS

Le Liquidateur

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD

Par arrêté préfectoral n°30-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, est ouverte en mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, pendant une période de 32 jours consécutifs, du **lundi 20 janvier 2020 à 9h00 au jeudi 20 février 2020 inclus à 17h00**.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès ou un arrêté de refus.
Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Bagard - secrétariat de mairie - 159 route d'Alès - 30140,
- Saint-Christol-lez-Alès - service urbanisme - 41 rue des Marmousets - 30380,
- Alès - mairie Prim' - pôle développement territoire - service foncier et urbanisme - 11 rue Michelet - 30100,

où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.
Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante : http://www.gard.fr
Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier près la cour d'appel de Nîmes, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 20 novembre 2019.
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie ou être adressés par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Saint-Christol-lez-Alès siège principal de l'enquête (service urbanisme - 41 rue des Marmousets - 30380) et seront annexées auxdits registres.
Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme,
- vendredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00 en mairie Prim' à Alès, service foncier et urbanisme,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bagard, au secrétariat de mairie,
- jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme.

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (service ingénierie foncière et procédures - M. Tailleur - tel : 04.66.70.54.35).
Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.
L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.
Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.
Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

SARL ARPI
SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 42 Rue du Forez - Centre Commercial Les 7 Collines - 30000 NIMES
420 189 961 RCS de NIMES

L'AGE du 04/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 1Bis Rue Colbert 30000 NIMES, à compter du 04/12/2019. Mention au RCS de NIMES.

Suivant décision de l'associée unique du 23/12/2019 de la SASU **LA GRANGE ARTHUIS**, au capital de 1 000 €, située à NÎMES (30000) Rue des Halles, Les Halles Centrales, étals 272 et 274 - N° RCS NÎMES 794 748 897, et dans le cadre des dispositions de l'article L.227-1 Alinéa 3 du Code de Commerce, l'Associée unique a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NÎMES.

POUR AVIS

Le Représentant Légal

Aux termes d'une décision en date du 20.12.2019, l'associé unique de la société **Ô LORSYCANFLEUR**, EURL, au capital de 5 000 € - Siège social : Boulevard du Maréchal Juin 30240 LE GRAU DU ROI - RCS NIMES 788 575 082, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20.12.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Claudie BERRAUD, demeurant 124 Rue de Tivoli 30240 LE GRAU DU ROI, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Boulevard du Maréchal Juin 30240 LE GRAU DU ROI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NIMES, en annexe au RCS.

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Voyance

MAITRE SABOU

Grand voyant médium-guérisseur. Paiement après résultats. Célèbre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Compétence dans divers domaines : chance, travail, sentiment. Travail sérieux.

06.29.41.94.30

52452574800017

PROFESSEUR LAMINE

Votre voyant guérisseur, spécialiste des problèmes sentimentaux et travaux occultes, réalise ses prédictions sur différents sujets :

- Crises conjugales.
- Retours affectifs.
- Problèmes affectifs.
- Problèmes de fidélité.
- Divorce.
- Séparation.
- Problèmes familiaux.
- Désenvoûtement.
- Protection contre les dangers.
- Attraction de la clientèle.
- Travail.
- Problème de stérilité.
- Maladie inconnue.
- Protection contre la malchance et les dangers qui vous poursuivent.

Il vous reçoit à son cabinet, ou se rend à domicile sur simple demande.
Il peut également vous assister par correspondance.

07 52 49 85 89

siret 4817[illegible]

Monsieur Sanoh

Grand Marabout Guérisseur

Travail rapide et sérieux
Don de voyance dans divers domaines
Amour,
Chance au jeu,
Entreprise
en difficulté,
Protection...

07 85 73 13 94

Amitiés-Sorties

H. 60 ans divorcé ch. relation suivie avec Dame 50/60 ans, restau, balade, ciné dpt de l'Aude ou limitrophe. Ecrire à 849080 Agence de Proximité, Mas de Grille 34430 St Jean de Vedas

Détente

NÎMES - Mélanie, 25 ans, belle brune, au corps irrésistible. Vs reçoit dans un cadre très discret ou se déplace également. À très vite. Bisous. 06.26.51.30.58 (834180471) 815800

Jolie Femme reçoit Monsieur l'après-midi pour un moment de détente (ALES). Tel 07.61.76.42.80. (5.428080880)

ALES - EVE trans sexy aphrodisiaque, arrive juste du paradis, viens goûter le fruit défendu. Menu complet de classe. Tél. 06.39.50.25.93 (8.841229848)

ALES - TRANS pour massage de détente très sexy et chaude. A très vite. Tél 06.26.30.53.03 (8.018643580)

Envie d'un instant de détente et de charme optez pour la qualité, tout est prévu pour vous chouchouter sur NIMES. 6J/7 de 9h à 19h. Tél. 06.29.23.26.03 (388444680).

NIMES "LIZA" belle femme douce, belle poitrine, vous accueille en toute discrétion pour un moment de relaxation coquine, en douceur. 06.66.67.41.88 (488829348)

MENDE - EMILIE nouvelle dans votre région, belle black de 31 ans, belle poitrine. Je vous attends pour un moment de détente exceptionnel. 07.53.89.07.17. (448683807)

Maison

Meubles, décoration et brocante

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

RECHERCHE RACHAT pour collection Carillons anciens 1800-1950 et mécanisme Comtoise en l'état. Peut se déplacer. Particulier. Tel: 09.40.80.83.72

Collectionneur Nîmes, ex-brocanteur, achète Disques 33 & 45 T, Vieux Livres, Cartes Postales, BD, Vieilles Montres, Bouteilles Vieux Vins, Ménagères Argenterie, Bibelots Anciens Tableaux. Me déplace. 06.10.75.06.83.

Loisirs

Instrument de musique

Part. Achète violon violoncelle contrebasse alto même en mauvais état ou multiple pour ma collection, me déplace. 06.63.89.86.01

Art, collections et grands crus

ACHAT. Particulier achète pour sa collection, tous types d'appareils photo et caméra anciens. PAIEMENT CASH et RAPIDE. 07.80.01.89.84.

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier. MONNAIES Antiques et Royales. DOCUMENTS HISTORIQUES LIVRES rares. CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.89.48.16.86.

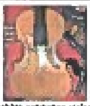

Part. achète estimation violons violoncelles archer etc même abîmés se déplace prix selon valeur instrument tel. 06 73 04 80 30

J'achète les pièces de 50, 10F Hercule, 5F semeuse (60-69) Louis d'or, 20fr Napoléon. Estimation au 06.51.88.11.48

Services

Employé(e) de maison

Recherche couple de gardien. Idéalement pré-retraités. Logés dans un grand appartement plus complément de rémunération. Gardiennage, ménage, travaux de jardinage + bricolage. Nous recherchons uniquement des couples. Merci de me contacter au 06.37.86.84.75.

Travaux Maison extérieur

SAINT JUST Part. débarrasse gratuitement maison, cave, grenier... intéressé également par l'achat d'objets anciens. Succession, travail soigné. Tél 07.70.28.17.16.

Cours et leçons

Particulier Professeur de mathématiques pédagogue et expérimenté donne cours de mathématiques de la classe de CM1 à bac+2 et de physique chimie de la 6e au bac. Tel 07 91 07 76 80

Troisième âge

Aide soignante, retraitée garderait personnes âgées même à mobilité réduite. Tél 06 86.71.25.76

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,07 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 –
Fax 04.67.07.69.39 – Courriel : annonces.legales@midilibre.com

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

17585

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de Nîmes en date du 13/12/2019 le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de M. MANGENOT André décédé le 17/04/2019 à Nîmes (30). Réf. 0348052839/GL. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

17579

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de Nîmes en date du 05/11/2019 le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de M. BIOT Paul Albert décédé le 27/07/2018 à Aubais (30). Réf. 0348050771/FA. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

17587

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de TGI Nîmes en date du 05/11/2019 le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme DEVILLAS veuve ROUMIEUX Odette Henriette Jeanne décédée le 12/06/2014 à Beaucaire (30). Réf. 0348050773/FA. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

MARCHES PUBLICS

MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Jonquière Saint-Vincent

COMMUNE JONQUIÈRES SAINT-VINCENT M. Jean-Marie FOURNIER - Maire 1 Place de la Mairie 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT

Tél : 04 66 74 50 12 mail : correspondre@aws-france.com

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE D'UNE UNITÉ DE DÉSHYDRATATION DES BOUES D'ÉPURATION

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRJ12

Description : Marché de travaux pour le renouvellement de la filière de traitement des boues de la station d'épuration actuelle par une filière de type centrifugeuse.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre

40% Prix

Remise des offres : 20/02/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 22/01/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.midilibre-marchespublics.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

17560

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conseil Départemental du Gard

Par arrêté préfectoral n°30-2019-12-18-001du 18décembre2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (Vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, est ouverte en mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, pendant une période de 32 jours consécutifs, du lundi 27 janvier 2020 à 9h00 au jeudi 27 février 2020 inclus à 17h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A (Vieille route d'Anduze) sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Bagard – secrétariat de mairie – 159 route d'Alès – 30140,
- Saint-Christol-lez-Alès – service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30380,
- Alès – mairie Prim' - pôle développement territoire – service foncier et urbanisme – 11 rue Michelet - 30100,

où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante :

https://www.gard.fr

Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier près la cour d'appel de Nîmes, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 20 novembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Saint-Christol-lez-Alès siège principal de l'enquête(service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30380)et seront annexées audits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 27 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme,
- vendredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00 en mairie Prim' à Alès, service foncier et urbanisme,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bagard, au secrétariat de mairie,
- jeudi 27 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme.

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (service ingénierie foncière et procédures – M. Tailleur -

tél : 04.66.70.54.35).

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics

Devis et attestation de parution immédiats

Paiement en ligne sécurisé

www.legale-online.fr

6 Votre annonce diffusée sur 6 départements

en 48 heures

Les petites annonces entre particuliers

04 3000 7000

Bonnes affaires du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

7 jours consécutifs dans votre quotidien

Rédigez votre petite annonce ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com (En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition (Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus).

Immobilier - Sans photo

Editions

☐ Toutes éditions ☐ Aude
☐ P.-O. ☐ Gard-Lozère
☐ Aveyron ☐ Hérault

Formule 7 parutions	Formule 21 parutions (9 jours)
☐ 24,50€ (une édition)	☐ 40,30€ (une édition)
☐ 29,80€ (deux éditions)	☐ 56€ (deux éditions)
☐ 45,80€ (toutes éditions)	☐ 77€ (toutes éditions)

Formule 14 parutions	Ligne supplémentaire
☐ 33€ (une édition)	☐ 3,50€ (une édition)
☐ 45,50€ (deux éditions)	☐ 8€ (deux éditions)
☐ 61,30€ (toutes éditions)	☐ 10,50€ (toutes éditions)

Par courrier
Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution. Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
L'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille 34430 Saint-Jean-de-Védas
Nom, prénom : ...
Adresse : ...
Ville : ...
Code postal : ☐☐☐☐☐ ✆ ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Gagnez du temps et enregistrez votre annonce
Par internet : www.midilibre-annonces.com Rubrique AUTO - IMMO - BONNES AFFAIRES SERVICES ANIMAUX - Service RENCONTRES nous contacter par téléphone. Par téléphone : votre annonce avec paiement par carte bancaire au **04 3000 7000** service particuliers.

L'Agence

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD

Par arrêté préfectoral n°30-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, est ouverte en mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, pendant une période de 32 jours consécutifs, du **lundi 20 janvier 2020 à 9h00 au jeudi 20 février 2020 inclus à 17h00**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Bagard - secrétariat de mairie - 159 route d'Alès - 30140,
- Saint-Christol-lez-Alès - service urbanisme - 41 rue des Marmousets - 30380,
- Alès - mairie Prim' - pôle développement territoire - service foncier et urbanisme - 11 rue Michelet - 30100,

où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante : http://www.gard.fr

Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier près la cour d'appel de Nîmes, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 20 novembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie ou être adressés par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Saint-Christol-lez-Alès siège principal de l'enquête (service urbanisme - 41 rue des Marmousets - 30380) et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme,
- vendredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00 en mairie Prim' à Alès, service foncier et urbanisme,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bagard, au secrétariat de mairie,
- jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme.

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (service ingénierie foncière et procédures - M. Tailleur - tel : 04.66.70.54.35).

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

AVIS AU PUBLIC
PROJET DE CREATION
D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE À ANDUZE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU GARD

Mme ATGER Catherine née LAUNE - **ATGER Pompes Funèbres ANDUZE** dont le siège social est 5 chemin de Pierrascas 30140 ANDUZE, a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire, sise à ANDUZE sur la parcelle 821 - 824 - 830 - 859.

Construction d'un bâtiment avec façades bardage métallique blanc.

Superficie du bâtiment 123,10 m², comprenant :

- Hall d'entrée et salon d'accueil (34,28 m²)
- Nombre de salons de présentation : 2 (14,04 m²)
- Salle de cérémonie de 34 places (36 m²)
- Partie technique avec salle de préparation (17,70 m²) + garage (17,60 m²)
- Parkig de 8 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite
- Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
- Date envisagée de l'ouverture au public : AVRIL 2020

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Ventes - TGI de NIMES
Jeudi 23 Janvier 2020
Toutes les ventes ont été renvoyées

SELARL SARLIN - CHABAUD - MARCHAL & ASSOCIES
Avocats - 28 Rue Ruffi - 30000 NIMES
Tél. 04 66 67 69 34 - Fax 04 66 21 66 59
www.ergaomnes-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Suite au jugement d'orientation du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES du 31 octobre 2019
EN UN SEUL LOT
Sur la Commune d'AIMARGUES (30470)
dans un ensemble immobilier, Mas Saint Michel
cadastré Section BE n° 57 pour 03a 86ca et
Section BE n° 59 pour 04a 26ca

Appartement de type loft de 165,90 m²

avec parking double P4

SUR LA MISE A PRIX DE : 248.000 €
(Deux cent quarante huit mille euros)

outre les charges

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, au Palais de Justice, Boulevard des Arènes, du :

JEUDI 27 FEVRIER 2020 à 9h00

Visite des lieux assurée par la SCP BELIN & LAURENT
Huissier de Justice à NIMES (Tél. 04.66.29.18.14)
Le 11 FEVRIER 2020 de 9h00 à 10h00

Les enchères qui devront être au minimum de 500 €, ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES (RG n° 18/00105).
Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES (www.ergaomnes-avocats.fr).

Me Marion BAILLET-GARBOUGE
Avocat au Barreau d'ALES - 21 Bd Victor Hugo 30100 ALES
Tél : 04.66.86.61.29 - Email : mbgavocat@gmail.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT
Un immeuble sis sur la commune de CENDRAS (30480),
Ferme de RIEUSSET, cadastré Section A
Mas de Rieusset N° 17 : 62a 30ca ; N° 21 : 15ha 90a 80ca ;
N° 22 : 9a 10ca ; N° 23 : 15a 40ca ; N° 24 : 43a 50ca ;
N° 25 : 28a 10ca ; N° 26 : 29a 20ca ; N° 27 : 27a 70ca ;
N° 28 : 3ha 13a 50ca ; N° 29 : 33a 90ca ; N° 30 : 23a 80ca ;
N° 31 : 36ca ; N° 32 : 22a 90ca ; N° 33 : 41a 10ca ;
N° 34 : 6a 50ca ; N° 35 : 12a 50ca
Le Canfigout N° 36 : 1ha 85a 40ca ; N° 64 : 17a 60ca ;
Le Pouget N° 133 : 1ha 19a 60ca
Lieudit Le Foussat N° 452 : 4a 70ca ; N° 453 : 20a 60ca ;
N° 501 : 2ha 69 a 20ca

SUR LA MISE A PRIX DE : 250.000 €
(Deux Cent Cinquante Mille Euros)

Outre les charges

ADJUDICATION fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire d'ALES du

MARDI 10 MARS 2020 à 14 H

au Palais de Justice d'ALES - 3 Place Henri Barbusse

Visite assurée par Me Nadège COLOMBIER,
Huissier de Justice à ALES
Le 03 MARS 2020 de 15H00 à 16H00

Enchères uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'ALES et sur justification d'un chèque de banque libellé à l'ordre du BATONNIER/ADJUDICATION ou d'une caution bancaire d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3000 €.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire d'ALES, Palais de Justice, 3 Place Henri Barbusse et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

06/01/2020

06/01/2020 16:19

06/01/2020 16:27

CHEMIN
des AUBÉPINES
06/01/2020 16:31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DEPARTEMENT DU GARD

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALÈS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Je soussigné, M. le maire de Saint-Christol-lez-Alès,

certifie que l'arrêté préfectoral n° 30-2019-12-18-001 en date du 18 DEC. 2019 ordonnant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès,

A ÉTÉ PUBLIÉ ET AFFICHÉ LE 13.01.2020 à la porte de la mairie et aux endroits habituels d'affichage administratif.

FAIT à Saint-Christol-lez-Alès,

Le

MAIRIE DE St-CHRISTOL-LEZ-ALÈS 30380

Le maire,

Jean-Charles BEIVEZET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DEPARTEMENT DU GARD

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMMUNE DE BAGARD

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Je soussigné, M. le maire de BAGARD, Thierry BAZALGETTE, certifie que l'arrêté préfectoral n° 30-2019-12-18-001 en date du 18 décembre 2019 ordonnant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès,

A ÉTÉ PUBLIÉ ET AFFICHÉ LE 10 janvier 2020

à la porte de la mairie et aux endroits habituels d'affichage administratif.

FAIT à Bagard, le 21 février 2020

Le Maire, Thierry BAZALGETTE

MAIRIE de BAGARD (GARD)

Alès Cévennes L'ESPACE DU BIEN-VIVRE
Service : Courrier
Tél. : 04 66 56 10 42 ou 4225
Réf : CR/CS/AA

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

N° 2020/03

Date d'Affichage	**06/01/20**
Date de Retrait	**21/02/20**
Émetteur	**PRÉFECTURE DU GARD**
Nature des actes	**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** **SUITE A L'ARRÊTE PRÉFECTORAL** **N° 30-2019-12-18-001**

Le Directeur Général certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Alès, le 21 FEV. 2020

Christophe RIVENQ

Directeur Général

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'ALES S23

Pièce annexes n° 6 :

OBSERVATIONS DU PUBLIC
EXTRAITS DES REGISTRES D'ENQUÊTE

Jean-Claude BLANC
Ingénieur E.S.A. Purpan-Toulouse
Expert honoraire près la Cour d'Appel de Nîmes
et les Tribunaux Administratifs
Commissaire Enquêteur

Nîmes le :26 février 2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Service Ingéniérie , Foncier et Procédures
8 rue Guillemette
30 044 NÎMES cedex 9

Affaire : Enquête publique : DUP , aménagement de la RD 324 A .
Objet : Observations du Public .

Dossier suivi par Monsieur TAILLEUR

Monsieur ,

L'enquête rappelée en objet s'est terminée le 20 Février de ce mois .

Conformément à la procédure et en référence à l'article 4 de l'arrêté N° 30-2019-12-18-001 en date du 18/12/2019 de Monsieur le Sous Préfet d'Alès , je vous transmets les observations du public recueillies sur les trois registres ouverts à cet effet dans les mairies de Bagard , Saint-Christol – lèz – Alès et Alès .

En référence à l'article précité vous disposez d'un délai de **huit jours** pour m'apporter à ces observations vos réponses appropriées .

Je joins à la présente la copie des registres d'observations ainsi que les pages de ces registres sur lesquelles ont été consignées ces observations .

Je vous remercie de votre diligences et vos réponses que je joindrai à mon entier rapport dont un exemplaire sera être déposé à la Sous Préfecture d'Alès et un exemplaire au Tribunal Administratif de Nîmes .

Veuillez agréer , Monsieur , l'expression de mes sentiments distingués .

J-C. BLANC

P.J. : - Copie des registres d'enquête
- Liste des principales observations

RD 324 A – Enquête publique

Le Commissaire enquêteur
J.C. BLANC

. OBSERVATIONS DU PUBLIC et REPONSES DU PETITONNAIRE

a-/ En Mairie de Saint-Christol-lez- Alès , siège de l'enquête :

	Nb de fois répété
-La page 25 correspond-elle bien au projet ?	1
- Pas de nouvelles acquisitions de terrain ?	1
-« Rétention d'eau » ? nouvelle projetée et infiltrations , problème sanitaires et débordements	1
- Revêtement perméable sur la piste cyclable ?	1
- Nombreuses expropriations sans suite depuis vingt ans	1
- Favorable au projet mais renvois aux photos incomplet	1
- Bien classifier « voie verte » et « piste cyclable » confusion. Cet aménagement entre dans le cadre départemental des aménagements cyclables . Voie structurante V70	1
- Faire respecter la vitesse au niveau du chemin de la passerelle . Y aura-t-il un rond point à cet endroit ?	2
- Favorable au projet si vitesse limitée surtout en ligne droite	1
- Prendre en compte les cheminements piétons . Matérialiser les déplacements , arrêts de bus .	1
- Opposition au projet à propos des ronds-points ; suggère des Stop ou des feux .Danger pour les enfants qui auront à traverser	4
- Manque d'information sur ce projet . Pas prévenus	2
- Mauvaise signalisation : Les véhicules mal informés prendrons l'impasse privé de la Passerelle .	1
-Si les fossés sont supprimés il y aura des inondations .	1
- Dédommagement à prévoir au cours des travaux pour les troubles	1
- Révision des impôts locaux	1
-Ralentisseurs , feux et stops , Radar fixe	3

- Déplacement d' « oliviers centenaires »	1
- Limiter la vitesse à 50 km /h . Route accidentogène	1
- Demande de déclassement de cette route pour qu'elle soit un voie communale limitée à 50 km/h	1

b-/ En Mairie de Bagard:

	Nb de fois répété
-La vitesse devrait être maintenue à 50 km/h en non portée à 70 km/h car nombreux points où la visibilité est mauvaise .	1
- Demande de pose de ralentisseurs .	1
-Profiter-t-on des travaux pour mettre le tout-à-l'égout.	1
-Favorable aux projet sous condition de planter des arbres sur la zone piétonne pour avoir de l'ombre(réchauffement climatique)	1
- Quand commenceront les travaux ? « Sera-t-on informé ? »	1

c/ En Mairie d'Alès .

Aucune observation ni pièces annexée au registre	0

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU GARD

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Expropriation

relatif à : l'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze)

Enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur les territoires des communes de Bagard, St Christol les Alès et Alès.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

réf. 501 053

Berger Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

projet d'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, St Christol-lez-Alès et Alès

En exécution de l'arrêté du 18 décembre 2019

de Monsieur le préfet du Gard,

je, soussigné(e), M BLANC J.C. Commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant ____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

32 jours, du 20/01/2020 au 20/02/2020

les 20 janvier 2020 de 9h à 12h et de ____ à ____
31 janvier 2020 de 9h à 12h et de ____ à ____
12 février 2020 de 9h à 12h et de ____ à ____
20 février 2020 de 14h à 17h. et de ____ à ____

les observations du public.

A St Christol lès Alès, le ____

signature

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Première journée :

le 20 janvier 2020 de 9h à 12h et de ____ à ____

1 – Observations de M[1] ouverture de l'enquête

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Contact avec M. Le Maire M. Benezet
M. L'agent général des services M. Vestiaca
Mme Lauriol.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

(1) Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Extraits des textes réglementaires en page 21.

réf. 501 053 Berger-Levrault (1703)

20/1/20 J. Drouet Ét. Hippolyte du Fort.
En tant qu'usager j'approuve cette amélioration de la voie, je remarque la prise en compte d'autres usagers (vélos, piétons).
Sur le dossier les renvois plan-photos pourraient avoir des références en plus pour éviter les recherches (il y a un repère le rendant "fini").

J. Drouet

Partageons la Route en Cevennes
Bien classer l'aménagement cyclable en Voie Verte (et non en piste cyclable) (page 10 du Dossier) cet aménagement Route dans le Schéma départemental des aménagements cyclables qui classifie ce tracé comme la voie structurante de la voie V70.
du Schéma Départemental, national et Régional

Mr Perello, Diego Mme Peschaye Joanne (Chemin de la Passerelle)
Nous sommes concernés par le projet d'un rond-point au niveau du chemin de la Passerelle / Vieille route). Il est bien projeté mais en attendant la réalisation peut-on sécuriser cette intersection notamment faire respecter la vitesse.

La permanence est close à 12 H

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Mr et Mme Daniel qui habite à côté de la passerelle
Nous avons un gros doute au projet de ce pont, joint sur la vieille route d'Anduze.
Notre maison est en première ligne, avec si ce projet se réalise toutes les nuisances qui vont avec. Voir vos propositions il y a certainement d'autres solutions.

19 février 2020.
Entièrement favorable au projet...
pour la sécurité de chacun, piéton (!), cycliste et même automobiliste (attention à la limitation de vitesse qui sera donnée à la route ensuite)
bien de prévoir un dégrossement pour l'arrêt de car, venant d'Alès (bord de la route de Valz)
Pierre PRADEL, 73 ch. de Montagnac

13 février 2020
Bien prendre en compte le cheminement piétons des écoliers, élèves, jeunes qui se rendent à l'arrêt de Bus proche du pont de l'Alzon (vers la route de Valz). Matérialiser un de plus doux.
JC BENEZET
Maire

Le 20 février
Voir lettre ci-jointe en date du 16/02/20
Mr S. Roux

Jeudi 20/02/2020
4 heure permanence
seconde permanence à St Christol Gdls

Le Commissaire Enquêteur

TSVP

Propriétaires depuis plus de 28 ans

le 20/09/2018

Mme Gilarski Janine, GILARSKI Eric, GILARSKI Sophie et ANDRE Nathalie (Propriétaires)
23 Chemin de la Passerelle 1er ligne

Nous ne sommes absolument pas d'accord sur le projet concernant ce rond point! Nous pensons que des stops ou feux auraient été bien plus adaptés.
Le fait de ne pas avoir été prévenus "personnellement" sur ce projet est complètement aberrant! Très en colère...
La sécurité des enfants sur le chemin de la passerelle "presque privé" et gravement mis en danger par les voitures qui se tromperont et prendront ce chemin, pouvez vous nous dire tout simplement où ces voitures se retrouveront vu que le chemin même sur une voie sans issue? De plus prenez bien le fait en compte des fossés pour les eaux pluviales qui n'y seront plus! Nous allons être inondés! Et n'oublions SANS compter le fait des dépréciations des maisons impactées! Revoyez votre projet et pensez au danger des riverains et surtout des enfants qui devront traverser ce rond point pour rejoindre l'arrêt de bus avec les gens qui ne respecteront aucunement la vitesse et couperont le rond point. Nous vous invitons à venir passer 1 semaine de la vieille route d'Anduze matin et soir pour voir la vitesse des automobilistes (+ de 100 Kms/h) - Concernant les travaux si ces travaux ce font nous demandons un dédommagement à la hauteur de nos attentes! Mme Gilarski

Le Commissaire Enquêteur
M.C. BLANC

Mr et Mme Gilbert Quelain et Gislaine - directement en même temps que nos voisins (Mr et Mme GILARSKI) -

- Comme nos voisins nous ne sommes absolument pas en accord avec ce projet de rond point.

- Nous pensons qu'il serait plus adapté de mettre :

1/ 1 feu ou des feux rouges.
2/ Des d'ânes ou gendarmes couchés -
3/ STOPS des 2 côtés (comme sur le chemin de la tour vielle, vielle route d'anduze. Alès)

De nos fenêtres nous aurons une "belle vue" sur le rond point sans compter les nuissances sonores et la dépréciative de nos maison -

Nous voulons aussi mettre en evidence la revision de nos impôts locaux.

Dans l'attente de la révision -
Et si vous ne voulez pas de MORT sur cette route ... A bon entendeur ...

Mme GILARSKI Mr Mme Daniel 15/04/14
et ses enfants. P.S. au Prix d'Effica le rond point

DUPAS/FABRE Après et Daniel
521 Vieille Route d'Anduze
30380 St Christol les Alès

Tout ce qui a été écrit précédemment et concernant Mme Gilarski et Mme Fire pour Mme DUPAS

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Suite nous souhaitons la mise en place :

→ soit de feux rouges, de dos d'âne

de ralentisseurs, ou stop/au carrefour

Parcelle AC 118
Le passage 2175 Vlle Rte d'Auduze

Mme BONNET H
22 ch. du Bas Brésis
Vlle Rte d'Auduze
30380 St. Christol les Als

Suite et prévoir déplacement

des oliviers centenaires ---- ?

A. DUPAS

Aménagement RD 324 A

Future déviation ?

1) Limiter la vitesse < 50 km/h

2) prévoir radar fixe ou de zone !

M chazalon

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

en premier lieu !

Dernièrement nous demendions (Tous les riverains réunis) le déclassement de cette route qu'elle soit déclassée et devienne une voie Communale pour que cette route passe à 50 Km/h. et non à 70 comme prévue pour pouvoir mettre en place nos projets : (Stops, dos d'Ane ...)

Mr DANIE

* A. l'avenir route Accidentogène

L'enquête terminée ce jour –
La permanence est close à 17h

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

voir P 25 Dossier d'Enquête Enquête ?

annexé au rapport

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

COURRIER ARRIVE
30 JAN. 2020
MAIRIE ST CHRISTOL LES

Monsieur et Madame Joseph Léonetti
794 vieille route d'Anduze
30380 Saint Christol les Alès
Tél 06 65 23 43 34

A l'attention de: Monsieur Jean Claude Blanc
Commissaire enquêteur
Service urbanisme
41 rue des marmousets, 30380 St Christol les Ales

Et Monsieur Tailleur, Maitre d'ouvrage
Conseil départemental du Gard
Service ingénierie foncière et procédures
Rue Guillemette, 30 044 Nîmes cedex 9

le même courrier AR

Saint Christol les Alès, le 27 janvier 2020

Objet : Observations portant sur l'utilité publique de la création de bassins de rétention d'eaudans le cadre du projet d'aménagement de la RD324 A sur la commune de Saint Christol les Alès

Cc: Monsieur Jean Rampon, sous préfet de l'arrondissement d'Alès;
Monsieur Jean Charles Bénézet, Maire de Saint Christol les Alès ;
Monsieur Denis Bouad, Président du Conseil Général du Gard,
Madame Geneviève Blanc et Monsieur Jean Michel Suau, conseillers départementaux sur le canton d'Alès 1 .

Messieurs,

Nous saluons la réalisation de l'aménagement de la RD324 sur la commune de Saint Christol les Alès, en effet la sécurisation et l'encouragement à l'utilisation de modes de déplacement doux et écologiques sont plus que nécessaires et pertinents sur cet axe routier.

En revanche, nous contestons pour les motifs déclinés ci-dessous l'utilité publique de la réalisation des bassins de rétention positionnés sur ce projet :

- Rien ne démontre qu'ils ne peuvent pas être réalisés sur des terrains déjà propriétés de l'Etat et/ou que d'autres solutions ne peuvent pas être envisagées comme la mise en place de revêtements perméables sur la piste cyclable.

- Par ailleurs,nous avons depuis plus de 30 ans une partie de nos terrains « gelés » sur notre propriété pour un projet de déviation routière (contournement du centre de Saint Christol les Alès) et avons déjà été expropriés à 2 reprises d'une surface 726m2 en 2000 et de 142 m2 en 1993 pour l'aménagement de route objet de l'enquête publique actuelle. Dans le projet d'aménagement de la RD324 A est positionné la création d'un bassin de rétention sur notre propriété, ce qui entrainera une troisième expropriation. Nous sommes les plus expropriés dans le quartier : pour quelles raisons ? Le caractère répété de ces expropriations et

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

immobilisations de terrain rend clairement **disproportionnée l'atteinte à notre propriété par rapport aux objectifs poursuivis du projet.**

- La réalisation de ce bassin de rétention va entrainer **des inconvénients pour tous les habitants du quartier clairement excessifs** par rapport à l'utilité qu'il présente. Peuvent être signalés en raison de la proximité de l'ouvrage avec les habitations:

- **des problèmes sanitaires graves** pouvant découler d'infiltrations ou remontées d'eau par capillarité sur les terrains voisins, l'apparition ou l'augmentation du nombre d'insectes porteurs de maladie tels que les moustiques, nuisances sonores avec l'installation d'amphibiens....
- **Des risques en matière de sécurité**: débordements et inondations possibles des propriétés à proximité. De plus, nous sommes propriétaires d'équidés et le trop plein d'eau dans ce qu'il restera de nos terrains qui seront mitoyens entrainera aussi
- leur maltraitance voire même un risque de noyade en cas de débordement.
  Enfin, rien n'est indiqué dans le projet concernant la législation sur les bassins de rétention : comment sera sécurisé le bassin ? A qui reviendra la charge de sa sécurisation et de son entretien?

En conclusion, **les atteintes à la propriété privée, le coût financier et les problématiques sanitaires et sécuritaires du projet de construction d'un bassin de rétention sur une partie du terrain du 794 vieille route d'Anduze sont excessifs par rapport à l'intérêt que présente le projet et remettent en cause son utilité publique.**

Enfin, à titre d'information ce projet de bassin va à l'encontre d'un projet de développement d'une activité économique envisagée par notre fille Marion Léonetti, qui occupe une partie du mas.

Nous attendons votre retour afin de le transmettre à notre avocat, qui assurera par la suite la défense de nos intérêts.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Madame et Monsieur Joseph Léonetti

Alès Agglomération

1:3 000

0 20 40 60 80 m

Copyright ® © Service SIG ALES AGGLOMERATION
02/2020
DGFIP,tous droits réservés
Raster IGN, reproduction interdite

Légende

Parcelles
- Parcelles
- Parcelles rejetées
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières

Bâtiments
- Dur
- Leger

Habillage
- Mur mitoyen
- Mur non mitoyen
- Fossé mitoyen
- Fossé non mitoyen
- Clôture mitoyenne
- Clôture non mitoyenne
- Hale mitoyenne
- Hale non mitoyenne
- Voie ferrée

Vu
Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC
annexé au registre

Reproduction et diffusion interdites / Ce document n'a aucune valeur juridique

SIG Cévennes

Monsieur et Madame Joseph Léonetti
794 vieille route d'Anduze
30380 Saint Christol les Alès
Tél 06 65 23 45 51

Courrier RecAR identique
Vu
Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC
arrivé le 30/01/2020
page 9 du registre

A l'attention de: Monsieur Jean Claude Blanc
Commissaire enquêteur
Service urbanisme
41 rue des marmousets, 30380 St Christol les Ales

Et Monsieur Tailleur, Maitre d'ouvrage
Conseil départemental du Gard
Service ingénierie foncière et procédures
Rue Guillemette, 30 044 Nîmes cedex 9

Saint Christol les Alès, le 27 janvier 2020

Objet : Observations portant sur l'utilité publique de la création de bassins de rétention d'eaudans le cadre du projet d'aménagement de la RD324 A sur la commune de Saint Christol les Alès

Cc: Monsieur Jean Rampon, sous préfet de l'arrondissement d'Alès;
Monsieur Jean Charles Bénézet, Maire de Saint Christol les Alès ;
Monsieur Denis Bouad, Président du Conseil Général du Gard,
Madame Geneviève Blanc et Monsieur Jean Michel Suau, conseillers départementaux sur le canton d'Alès 1 .

Messieurs,

Nous saluons la réalisation de l'aménagement de la RD324 sur la commune de Saint Christol les Alès, en effet la sécurisation et l'encouragement à l'utilisation de modes de déplacement doux et écologiques sont plus que nécessaires et pertinents sur cet axe routier.

En revanche, nous contestons pour les motifs déclinés ci-dessous l'utilité publique de la réalisation des bassins de rétention positionnés sur ce projet :

- Rien ne démontre qu'ils ne peuvent pas être réalisés sur des terrains déjà propriétés de l'Etat et/ou que d'autres solutions ne peuvent pas être envisagées comme la mise en place de revêtements perméables sur la piste cyclable.

- Par ailleurs,nous avons depuis plus de 30 ans une partie de nos terrains « gelés » sur notre propriété pour un projet de déviation routière (contournement du centre de Saint Christol les Alès) et avons déjà été expropriés à 2 reprises d'une surface 726m2 en 2000 et de 142 m2 en 1993 pour l'aménagement de route objet de l'enquête publique actuelle. Dans le projet d'aménagement de la RD324 A est positionné la création d'un bassin de rétention sur notre propriété, ce qui entrainera une troisième expropriation. Nous sommes les plus expropriés dans le quartier : pour quelles raisons ? Le caractère répété de ces expropriations et

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

immobilisations de terrain rend clairement **disproportionnée l'atteinte à notre propriété par rapport aux objectifs poursuivis du projet.**

- La réalisation de ce bassin de rétention va entrainer **des inconvénients pour tous les habitants du quartier clairement excessifs** par rapport à l'utilité qu'il présente. Peuvent être signalés en raison de la proximité de l'ouvrage avec les habitations:

- **des problèmes sanitaires graves** pouvant découler d'infiltrations ou remontées d'eau par capillarité sur les terrains voisins, l'apparition ou l'augmentation du nombre d'insectes porteurs de maladie tels que les moustiques, nuisances sonores avec l'installation d'amphibiens....
- **Des risques en matière de sécurité**: débordements et inondations possibles des propriétés à proximité. De plus, nous sommes propriétaires d'équidés et le trop plein d'eau dans ce qu'il restera de nos terrains qui seront mitoyens entrainera aussi
- leur maltraitance voire même un risque de noyade en cas de débordement.

Enfin, rien n'est indiqué dans le projet concernant la législation sur les bassins de rétention : comment sera sécurisé le bassin ? A qui reviendra la charge de sa sécurisation et de son entretien?

En conclusion, **les atteintes à la propriété privée, le coût financier et les problématiques sanitaires et sécuritaires du projet de construction d'un bassin de rétention sur une partie du terrain du 794 vieille route d'Anduze sont excessifs par rapport à l'intérêt que présente le projet et remettent en cause son utilité publique.**

Enfin, à titre d'information ce projet de bassin va à l'encontre d'un projet de développement d'une activité économique envisagée par notre fille Marion Léonetti, qui occupe une partie du mas.

Nous attendons votre retour afin de le transmettre à notre avocat, qui assurera par la suite la défense de nos intérêts.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Madame et Monsieur Joseph Léonetti

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Alès Agglomération

Route de Vielle

Imp. des Faupiers

Route de F

Puits

Ruisseau

Route

Chemin

Bas

d'Anduze

N

20 40 60 80 m

Copyright © Service SIG-ALES AGGLOMERATION

2020

DGFIP,tous droits réservés

Raster IGN, reproduction interdite

Légende

Parcelles

- Parcelles
- Parcelles rejetées
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières

Bâtiments

- Dur
- Leger

Habillage

- Mur mitoyen
- Mur non mitoyen
- Fossé mitoyen
- Fossé non mitoyen
- Clôture mitoyenne
- Clôture non mitoyenne
- Haie mitoyenne
- Haie non mitoyenne
- Voie ferrée

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Reproduction et diffusion interdites / Ce document ...

SIG

Monsieur et Madame Joseph LEONETTI
794, vieille route d'Anduze
30380 ST CHRISTOL LES ALES

A l'attention de :

annexé au registre
le 20/02/2020
page 9

Monsieur Jean claude BIANC
Commissaire Enquêteur
Service Urbanisme
41, rue des Marmousets
30380 ST CHRISTOL LES ALES
et
Monsieur TAILLEUR
Maître d'Ouvrage
Conseil Departemental du Gard
Service Ingénierie foncière et procédures
Rue Guillemette
30044 NIMES CEDEX 9

St Christol les Alès, le 12 février 2020
Objet : Aménagement de la RD 324

Messieurs,
Après notre rencontre, de ce jour, avec Mr le Commissaire enquêteur à Bagard et le service de l'urbanisme de St Christol les Alès, nous souhaiterions avoir confirmation des points suivants pour le 794, vieille route d'Anduze surla commune de St Christol les Ales.

1°) Après consultation du dossier, la page 25 correspond t-elle bien à la réalité du projet ?

2°) Pas de nouvelle acquisition de terrain ?

3°) Pas de bassin de rétention d'eau dans notre terrain ?

4°) Réalisation d'une noue et piste cyclable dans le terrain déja acquis en 2000 par le Département pour l'aménagement de la route en objet.

Souhaitons obtenir une réponse pour les différents points ci-dessus.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remerciements, nos salutations distinguées.

Mr et Mme J. LEONETTI

Mr Serge ROUX
76 Chemin de Boujac
30380 St Christol lez Alès

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Reçu le 20/02/20
Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Objet : Enquête d'utilité publique
Vieille route d'Anduze RD 324A

Saint Christol lez Alès

Monsieur,

Cette enquête intervient après deux enquêtes d'utilité publique menée en 1995 et en 2000 qui seront suivies d'une enquête parcellaire partielle et d'une 1ère phase de travaux avec une mise en service fin 2006.

Dans le dossier d'aujourd'hui (qui ne peut être qualifié que d'avant-projet sommaire) et s'agissant de l'étendue des travaux je note que ce dernier ne reprend pas l'intégralité des dossiers initiaux précités (zone plus réduite ; disparition des zones purement Alèsienne et Bagardoise).
Par ailleurs, après nous avoir justifiés hier la nécessité impérative de créer de nombreux ronds-points, je constate qu'ils sont abandonnés au profit de carrefours plus classiques pour laisser place aujourd'hui à la justification de nombreux bacs de rétention.
Depuis le début, ce projet se pose en concurrence avec la déviation de Saint Christol dont les terrains sont gelés depuis cinquante-cinq ans environ.
La première phase de travaux d'aménagement de la RD 324A s'est traduite par une très forte augmentation de la circulation. La poursuite de ces travaux ne va faire qu'empirer la situation et même si certains s'en défendent, et générer une pseudo déviation de la commune de St Christol (par l'ajout un jour de simples panneaux de signalisation à chaque extrémité de la route).

C'est ainsi que de simples aménagements très localisés permettraient de garantir à la fois la sécurité, des cyclistes, des piétons et des véhicules dont la vitesse limite est affichée à 50 Km/h. Sauf erreur de ma part je n'ai pas eu à connaître d'accidents matériels ou corporels depuis de nombreuses années sur ce secteur routier.
Au-delà de cela, la création d'une voirie importante (ronds-points, bassins de rétention, piste cyclable, plantations), nécessite de l'entretien et à ce titre on ne peut pas dire que la première zone de travaux soit exemplaire dans la mesure où, contrairement à son engagement, le Conseil Départemental ne porte que peu d'intérêt à l'entretien des forts talus qu'il a voulu créer et aux ruisseaux adjacents, il suffit de se rendre sur place pour le constater aisément.
A noter à cet égard que la convention département/commune définissant les limites de prestations ne serait pas très précise dans la mesure où les parties auraient tendance, semblerait-il, à se renvoyer la « balle ».

<u>Réserves sur la solution proposée</u> :

Les esquisses jointes au projet sont beaucoup trop succinctes, et en l'absence de coupes détaillées elles ne permettent pas de se faire ne serait-ce qu'une idée. Quid :
- des emprises parcellaires tout le long du tracé, qui doivent être modifiées pour tenir compte par exemple du nouveau pont sur l'Alzon
-du maintien des accès existants aux différents terrains,
-de l'existence potentielle de délaissés du domaine public,

Vu
Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

annexée au registre

-d'un retour pressenti sur des parcelles ayant déjà fait l'objet d'une acquisition partielle (suite à la présence nouvelle des bacs de rétention, au titre des raccordements avec la zone déjà mise en conformité, ainsi que la reconstruction d'un pont sur l'Alzon après les inondations de 2002,
-de l'écoulement des eaux pluviales.

A noter que ce projet passe également sous silence le traitement des réseaux publics et principalement celui des 2 réseaux d'eau potable de diamètre 500mm et 350mm (construits en fibro ciment amiante), qui alimentent la ville d'Ales depuis la station de pompage de Boisset et Gaujac et dont on nous parle régulièrement de leur remplacement. A noter que lors de la 1ère tranche de travaux, cette prestation figurait au titre des couts à hauteur de 150kF et qu'elle en a couté plus d'un million de Francs..

A titre personnel :

-Je ne comprends pas la nécessité de ces 5 bassins de rétention sans la moindre justification quant à leur capacité et leur emplacement et pourquoi pas 6 (quid du versant sud du vallon de boujac ?), dont l'entretien laissera à désirer au prétexte d'une continuité végétale et faunistique, alors que pendant le même temps on nous dira d'éviter toute stagnation d'eaux vis-à-vis de la prolifération du moustique Tigre.

S'agissant du bassin en rive droite de l'Alzon, sous réserve de la démonstration de son caractère impératif, je demande à ce que son implantation et son volume soient revus pour éviter d'impacter les rares terres agricoles restantes.
Ce bassin doit pouvoir être mis en limite de la RD 324A moyennant quelques aménagements et ce d'autant plus qu'il se situe aux abords de ma station de pompage et des 2 canalisations qui courent en bordure de la vigne le long de la RD

Pour le reste, je me permets de rappeler, que les 2 canalisations à titre privé précitées traversent la RD324 à l'approche du chemin de Respechas et la nécessité le cas échéant de prévoir des murs de soutènement.

A cet égard, Je me permets de rappeler, que la végétalisation prévue (comme son entretien) dans la première phase de travaux a été plus que sommaire voire inexistante dans la mesure où j'ai personnellement dû retirer mois même les enrochements et armatures métalliques émergentes des remblais aux endroits où j'ai bien voulu débroussailler le talus. (Le conseil départemental se faisait fort en parole d'assurer l'entretien de ces talus, mais en pratique.....).

Conclusions :

En l'état actuel du projet, fort des remarques ci-dessus et de la première expérience, je ne suis pas favorable à une telle dépense d'argent public (qui plus est, s'il doit y avoir le même dépassement budgétaire que la première fois...), qui ne fera qu'augmenter la circulation et la vitesse (aucun contrôle depuis des années..) et qui repoussera encore une fois la mise en œuvre d'une vraie déviation. La réponse facile des hommes politiques consistant à dire qu'il ne s'agit pas du même Maître d'ouvrage et que les projets sont indépendants n'est pas acceptable quand il s'agit de dépenser de l'argent public.
En conclusion à la question posée, je réponds que les travaux en objet, tels que présentaient dans le dossier « avant-projet sommaire » ne sont pas d'utilité publique pour les raisons évoqués ci-dessus

Saint Christol lez Alès le 16/02/2020

Vu

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BIANO

Le 20 Février 2020 à 17 heures —,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M BLANC Jean-Claude - Commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du 20 Janvier 2020 au 20 Février 2020

de 9 heures — à 12 heures —

et de 14 heures — à 17 heures —

Les observations ont été consignées au registre par 14 personnes (pages nos 2 à 7).

14 observations.

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. – Lettre en date du 30/01/20 de M. Mme Leonetti page 8
— : lettre simple

2. – Lettre en date du 30/01/20 de M. M. Mme Leonetti page 8
même lettre Rec AR.

3. – Lettre en date du 12/02/20 de M. M. Mme Leonetti – page 9
—

4. – Lettre en date du — de M.

5. – Lettre en date du — de M.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

signature

Le présent registre ainsi que les quatre pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 16 Mars 2020

à M. Le Sous Préfet d'Alès

Voir mentions de clôture en page 17.

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

édition séparée jointe au présent document

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU GARD

COMMUNE DE BAGARD

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Expropriation

relatif à : l'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze)

Enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur les territoires des communes de Bagard, St Christol lès Alès et Alès.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLA

Berger Levrault

réf. 501 053

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

projet d'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, St Christol-lez-Alès et Alès.

En exécution de l'arrêté du 18 décembre 2019

de Monsieur le préfet du Gard,

je, soussigné(e), M BLANC Commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant ____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

32 jours, du 20/01/2020 au 20/02/2020

les 20 janvier 2020 de 9h à 12h. et de — à

31 janvier 2020 de 9h. à 12h. et de à

12 Février 2020 de 9h. à 12h et de à

20 Février 2020 de 14h à 17h. et de à

les observations du public.

A Bagard.

le 20 janvier 2020

signature

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Première journée :

le 20 janvier 2020 de 9h à 12h et de à

1 – Observations de M[1] ouverture de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

[1] Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser

Extraits des textes réglementaires en page 21.

réf. 501 053 Berger-Levrault (1703)

la limitation de vitesse devrait être baissée à 50 km/h et non 70 en raison du grand nombre de maisons donnant sur cette voie très fréquentée. Au niveau du 655 (commune de Bragard), nous trouvons plusieurs habitants donnant sur la route derrière un virage et un petit sommet de côté, sans visibilité du côté aléseu. La sortie de notre voie est très dangereuse. Nous avons fait il y a un quelque d'années une pétition demandant l'installation d'un ralentisseur, sans suite depuis. Une vitesse plus élevée rendra notre sortie encore plus risquée (il y a déjà eu un accident). Il faudrait prévoir a minima la pose d'un miroir en face de notre sortie, et/ou une chicane de ralentissement. Je reste à votre disposition, ne pouvant par être présent à la réunion.. M. BUCH J. Pierre, 655 B vieille route d'Auteuze

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

non datée

Ce jour Mercredi 12 Février 2020 de 9H à 12H.
3ème permanence de l'enquête Mairie de Bragard

Cet élargissement de la route avec piétonisation et voie cyclable est une très bonne idée. Y a-t-il des travaux prévus en ce qui concerne la venue du tout à l'égout ou non? Est-il prévu de nombreuses plantations d'arbres et arbustes sur l'ensemble du parcours piétons et cyclable? En effet, sur la portion déjà existante il y a une végétation basse, mais très peu d'arbres pour faire des ombrages. En contexte de changement climatique, cela sera beaucoup plus agréable de marcher ou rouler sur un parcours ombragé.
Sur quel pas de temps envisagez-vous les travaux et sur plusieurs phases? Un début des travaux est-il envisageable pour fin 2020. Comment les riverains seront-ils informés de l'état d'avancement des travaux? Des déviations sont-elles prévues? Nous sommes basés dans l'impasse des Peupliers à Saint-Christol

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Visite de M. Mme Leonetti - de St Christol les Alès - à revoir sur St Christol pour precisions sur les bassins de decantation.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

visite de M. AUTIER pour un souci de mauvaise visibilité au niveau de la rue 7 sur le plan du dossier laissera un plan explicatif avant la fin de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Plus aucune observation n'étant constatée et enregistrée ce jour - La permanence est close à 12h.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

le 20/02/2020 cloture de l'enquête à 17 heures

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le 20 Février 2020 à 17 heures —,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. BLANC Jean-Claude - Commissaire Enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du 20 Janvier 2020 au 20 Février 2020

de 9 heures — à 12 heures —

et de 14 heures — à 17 heures —

Les observations ont été consignées au registre par quatre personnes (pages nos 2 à 3).

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. – Lettre en date du de M.

2. – Lettre en date du de M.

3. – Lettre en date du de M.

4. – Lettre en date du de M.

5. – Lettre en date du de M.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

signature

Le présent registre ainsi que les aucune pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 16 Mars. 2020

à M. le Sous Prefet d'Alès -

Voir mentions de clôture en page 17.

Le Commissaire enquêteur
J.C. BLANC

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

Edition separée jointe au premier document

Le Commissaire enquêteur
J.C. BLANC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU GARD

COMMUNE DE ALES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Expropriation

relatif à : l'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze)

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès sur les territoires des communes de Bagard, Saint-Christol-lès-Alès et Alès

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Berger Levrault

réf. 501 053

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

projet d'aménagement de la RD 324 A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, St Christol-lez-Alès et Alès

En exécution de l'arrêté du 18 décembre 2019

de Monsieur le préfet du Gard,

je, soussigné(e), M BLANC JC Commissaire enquêteur.

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant ____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

32 jours, du 20/01/2020 au 20/02/2020

les 20 janvier 2020 de 9h à 12h. et de ____ à ____

31 janvier 2020 de 9h à 12h. et de ____ à ____

12 février de 9h. à 12h et de ____ à ____

20 février de 14h à 17h. et de ____ à ____

les observations du public.

A ____, *signature*

le ____

Première journée :

le 20 janvier de 9h à 12h et de ____ à ____

1 – Observations de M[1] ouverture de l'enquête

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

visite anonyme
avant la deuxième permanence

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées*

Extraits des textes réglementaires en page 21.

réf. 501 053 Berger-Levrault (1703)

- Vendredi 31 janvier 2020.

Troisième permanence de 9H à 12H.

Aucune observation ni pièce annexée au registre depuis la première permanence.

Ce jour aucune visite ni observation

La permanence est close à 12H

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

le 20 Février 2020 à 17H clôture de l'enquête

Aucune visite ni aucune observation n'est enregistrée ni à annexer au présent registre

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le 20 Février 2020 à 17 heures /.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. BLANC Jean-Claude - Commissaire Enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du 20 janvier 2020 au 20 Février 2020

de 9 heures / à 12 heures /

et de 14 heures / à 17 heures /

Les observations ont été consignées au registre par aucune personnes (pages nos / à).

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. – Lettre en date du / de M.

2. – Lettre en date du / de M.

3. – Lettre en date du / de M.

4. – Lettre en date du / de M.

5. – Lettre en date du / de M.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

signature

Le présent registre ainsi que les aucune pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 16 Mars 2020

à M. Le Sous Préfet d'Alès

Voir mentions de clôture en page 17.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

édition séparée jointe au présent document.

Pièce annexes n° 7 :

REPONSES DU PETTIONNAIRE

GARD 3.0 Département

Nîmes le 28/02/2020

Direction de la Mobilité et des Routes

Service Modernisation de la Route

AMENAGEMENT DE LA RD324a ENQUÊTE PUBLIQUE DUP
OBSERVATION DU PUBLIC ET REPONSES DU PETITIONNAIRE

a-/ En Mairie de Saint-Christol-lez- Alès , siège de l'enquête :

- La page 25 correspond-elle bien au projet ?

Réponse : *la page 25 correspond bien au projet. Celui-ci se compose de 2 parties de part et d'autre de la section aménagée (secteur du chemin de Boujac). Les p23 et 24 représentent la partie nord (d'Alès au secteur aménagé de « Boujac »), les p25 et 26 représentent la partie sud (du secteur aménagé de « Boujac » à Bagard).*

- Pas de nouvelles acquisitions de terrain ?

Réponse : *pour la réalisation du projet, de nouvelles emprises sont nécessaires. Elles feront l'objet ultérieurement d'une enquête parcellaire pour leur acquisition.*

- « Rétention d'eau » ? nouvelle projetée et infiltrations, problèmes sanitaires et débordements

Réponse : *cette opération a été soumise aux services de l'Etat et a obtenu un récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau autorisant la réalisation des travaux. Les impacts liés au projet sont traités. L'objectif fixé est de ne pas dégrader la situation actuelle.*

- Revêtement perméable sur la piste cyclable ?

Réponse : *cette solution pourrait être envisagée. Une analyse avantages/inconvénients (entretien, coût, impact environnemental) des solutions possibles sera réalisée avant choix définitif.*

VU
Le Commissaire Enquêteur
J. BLANC

- Nombreuses expropriations sans suite depuis vingt ans

Réponse : *il y a eu par le passé des projets qui n'ont pas abouti.*

- Favorable au projet mais renvois aux photos incomplètes

Réponse : *les liens essentiels pour la compréhension de l'aménagement entre d'une part les schémas, photos, photomontages et d'autre part les plans de l'aménagement sont précisés par secteurs. Ils sont présentés en vis-à-vis, les uns sous les autres, sur les mêmes pages 23 à 26, et nommés semblablement à la fois au-dessus des ensembles schémas-photos-photomontages et dans les plans : Vues 1 à 7.*

- Bien classifier « voie verte » et « piste cyclable » confusion. Cet aménagement entre dans le cadre départemental des aménagements cyclables. Voie structurante V70

Réponse : *elle sera une voie verte utilisable par des piétons et des cyclistes, ce qui n'est pas le cas de pistes cyclables uniquement utilisables par des cyclistes.*

- Faire respecter la vitesse au niveau du chemin de la passerelle Y aura-t-il un rond-point à cet endroit ?

Réponse : *il n'y aura pas de rond-point à cet endroit. L'aménagement lui-même composé de trottoirs, voie verte, mobilier urbain (candélabres), aménagement paysager, participera à la diminution des vitesses. Par ailleurs, faire respecter les limitations de vitesses est de la compétence des forces de l'ordre.*

- Favorable au projet si vitesse limitée surtout en ligne droite

Réponse : *l'objectif de cette opération est de donner à cette route l'image de ce qu'elle doit être : une voie péri-urbaine, inter-quartier. Les aménagements à réaliser correspondent à une circulation des véhicules à une vitesse conforme à cette image, soit 70km/h, d'autant que piétons et cyclistes circuleront dans de bonnes conditions de sécurité puisque hors de la circulation routière. Diminuer cette limitation à 50km/h ne serait pas crédible et surtout non respectée.*

- Prendre en compte les cheminements piétons. Matérialiser les déplacements, arrêts de bus

Réponse : *les cheminements piétons sont maintenus et sécurisés soit sur la voie de déplacement doux soit sur les trottoirs et les arrêts de bus sont maintenus en place avec une mise aux normes.*

- Opposition au projet à propos des ronds-points ; suggère des Stop ou des feux. Danger pour les enfants qui auront à traverser

Réponse : *un seul rond-point est prévu au niveau de l'intersection de la RD324a et de la route de Fontvieille nécessaire en raison des trafics et mouvements des véhicules. Le rond-point permet une égalité des branches puisque la priorité est donnée à l'anneau. Dans un carrefour en T ou en X classique, la priorité est donnée à l'un des axes. De plus, à terme, ce carrefour à vocation à être connecté à la future déviation de St Christol les Alès.*

- Manque d'information sur ce projet. Pas prévenus

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Réponse : *Cette opération a fait l'objet d'une large information dans le cadre d'une concertation publique au titre du code de l'urbanisme (art L103-2 ex L300-2) en avril et mai 2013. Le bilan de cette concertation a été approuvée par délibération de l'Assemblée Départementale en décembre 2013. De nombreux moyens d'information ont été utilisés : affiches, flyers, articles de presses pour présenter le projet et annoncer les lieux et dates des réunions publiques.*

- Mauvaise signalisation : Les véhicules mal informés prendront l'impasse privé de la Passerelle

Réponse : *ce point sera vérifié et traité au mieux.*

- Si les fossés sont supprimés il y aura des inondations.

Réponse : *l'ensemble des équipements hydrauliques a été étudié par un bureau d'étude spécialisé et a fait l'objet d'une validation des services instructeurs de l'Etat (voir plus haut).*

- Dédommagement à prévoir au cours des travaux pour les troubles

Réponse : les personnes qui subiraient *des troubles, hors les gènes que provoquent classiquement les travaux routiers, pourront saisir le Département. Les dédommagements interviendront si ceux-ci sont justifiés et que leur caractère exceptionnel en lien direct avec les travaux soit démontré.*

- Révision des impôts locaux

Réponse : *il n'y a pas d'incidence sur les impôts locaux. La réalisation de ce type d'opération est issue d'un choix dans un cadre budgétaire défini.*

- Ralentisseurs, feux et stops, Radar fixe

Réponse : *Il n'y aura pas de ralentisseur car ce n'est pas un équipement compatible avec ce type de voie structurante à l'échelle de l'agglomération d'Alès, sur laquelle circulent des bus. De plus les ralentisseurs génèrent du bruit pour les habitations au droit desquelles ils sont implantés. Il n'y aura pas de feux car il n'est pas utile de contraindre les déplacements lorsque des mesures de priorité suffisent (stop ou cédez le passage). Enfin, la pose de radars fixes est de la compétence du préfet.*

- Déplacement d'« oliviers centenaires »

Réponse : *Les arbres présentant un intérêt et qui ne pourront être conservés seront indemnisés. Ils pourront, dans la mesure du possible, être mis à disposition du propriétaire qui se chargera de la transplantation*
A noter qu'il est prévu un aménagement paysager avec une plantation d'arbres.

- Limiter la vitesse à 50 km/h. Route accidentogène

Réponse : *cette route sera limitée à 70km/h (voir plus haut)*

- Demande de déclassement de cette route pour qu'elle soit un voie communale limitée à 50 km/h

Réponse : *le déclassement de cette voie pourrait s'opérer lors de la mise en service de la déviation de Saint Christol les Alès.*

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

b/ En Mairie de Bagard :

- La vitesse devrait être maintenue à 50 km/h et non portée à 70 km/h car nombreux points où la visibilité est mauvaise

Réponse : *l'aménagement améliorera la visibilité notamment grâce à la création de trottoirs et d'une piste de déplacement doux qui ouvriront le champ de vision et permettrons une insertion plus facile sur la RD 324a.*

Les contraintes liées au bâti et au profil en long de la voie ne permettront pas d'obtenir une visibilité optimale mais toutefois suffisante pour une vitesse à 70 km/h.

- Demande de pose de ralentisseurs.

Réponse : *voir plus haut*

- Profite-t-on des travaux pour mettre le tout-à-l'égout

Réponse : *la création d'un réseau d'assainissement n'est pas de la compétence du Département et n'est pas prévu au projet.*

- Favorable au projet sous condition de planter des arbres sur la zone piétonne pour avoir de l'ombre (réchauffement climatique)

Réponse : *la plantation d'arbres dans le cadre d'un aménagement paysager est prévue*

- Quand commenceront les travaux ? « Sera-t-on informé ? »

Réponse : *les travaux ne pourront commencer que lorsque l'arrêté de DUP sera signé, les terrains nécessaires acquis, les études de détail réalisées et suivant les possibilités budgétaires, soit au mieux, au cours du 2° trimestre 2022. Des informations seront données préalablement aux travaux. Elles concerneront en particulier l'aménagement lui-même, le phasage des travaux, les mesures d'exploitation liés à l'exécution des travaux.*

c/ En Mairie d'Alès

Aucune observation ni pièce annexée au registre

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

GARD 3.0 Département

Nîmes le 03/03/2020

Direction de la Mobilité et des Routes

Service Modernisation de la Route

AMENAGEMENT DE LA RD324a ENQUÊTE PUBLIQUE DUP
OBSERVATION DU PUBLIC ET REPONSES DU PETITIONNAIRE (suite)

courrier de M. Roux (St Christol les Alès) en date di 16/02/2020

1. Le dossier ne reprend pas l'intégralité des dossiers initiaux (1995 et 2000)
   Réponse : *le programme a évolué depuis. Le Département a une volonté de réalisation d'aménagements spécifiques pour la sécurité de modes doux (piétons et cyclistes) et de concertation notamment avec les riverains. Enfin les procédures et autorisations environnementales, notamment hydrauliques, ont-elles aussi évolué (compensations plus importantes via des bassins de rétention).*

2. Ronds-points abandonnés au profit de carrefours plus classiques pour laisser place aujourd'hui à la justification de nombreux bacs de rétention
   Réponse : *les carrefours sont conçus suivant leur fonction et en cohérence avec l'aménagement de cette voie périurbaine entre Alès et Bagard. Leur impact sur l'hydraulique (bassin par exemple) n'est pas un critère de choix. Seul le carrefour avec la route de Fontvieille est prévu en giratoire en raison des trafics et mouvements des véhicules (voir note des 1° réponses).*

3. La poursuite des travaux (de la RD324a) ne va faire qu'empirer la situation (augmentation de circulation) et générer une pseudo déviation de la commune de St Christol
   Réponse : *Jusqu'à la réalisation de la déviation de St Christol, la RD324a assurera comme aujourd'hui les fonctions de liaison inter-quartier évitant, pour certains automobilistes, la circulation dans le centre-ville de St Christol. Elle assurera cette fonction parasite dans de meilleurs conditions de sécurité pour tous les usagers (dont les riverains). Elle n'est donc pas en concurrence avec la*

Vu
Le Commissaire Enquêteur
J. BLANC

déviation de St Christol, prévue sans accès directs, avec des points d'échanges de type giratoire aux intersections de routes structurantes.

4. **Pas d'accident depuis de nombreuses années sur ce secteur routier**

Réponse : D'une manière générale, il n'est pas nécessaire de réaliser des aménagements sur des sections sur lesquelles des accidents sont relevés ; la mise en sécurité pour tous les usagers et l'homogénéité de traitement de la RD324a est ici l'objectif principal.

5. **L'entretien**

Réponse : l'entretien sera réalisé par le Département concernant la chaussée et ses dépendances et équipements (dont fossés et bassins de rétention), par les communes concernant les aménagements paysagers, l'éclairage. Les conventions correspondantes seront rédigées en partenariat par les signataires. Par ailleurs, les limites de zones à entretenir seront définies dans les conventions d'entretien : il n'y a pas de raison que chaque collectivité se renvoie la « balle ».

6. **Réserves sur la solution proposée (concernant le foncier)**

Réponse : A ce stade de l'enquête publique préalable à la DUP, il n'est pas nécessaire de présenter un plan parcellaire détaillant précisément les emprises à acquérir. En effet cela sera présenté lors de l'enquête parcellaire en vue d'acheter les terrains nécessaires. Toutefois dans le dossier, le projet a été présenté sur photo aérienne afin que le public (et en particulier les riverains) puisse facilement se repérer, visualiser et apprécier le foncier concerné par l'opération.

Les accès aux parcelles riveraines seront maintenus. Certains d'entre eux, afin d'en améliorer la sécurité, seront regroupés.

Les délaissés y compris de parcelles ayant déjà fait l'objet d'une acquisition partielle, seront rétrocédés à leurs propriétaires initiaux ou cédés aux collectivités ou à d'autres acquéreurs intéressés.

7. **Les réseaux existants**

Réponse : Un diagnostic réseau a été réalisé de manière à recenser l'ensemble des réseaux présents dans l'emprise du projet. Le profil en long de ce projet sera optimisé pour minimiser son impact sur ces réseaux.

8. **L'hydraulique : écoulement des eaux pluviales, utilité des bassins de rétention**

Réponse : voir note des 1° réponses : l'opération a été soumise aux services de l'Etat au titre de la loi sur l'eau et validée au regard de la réglementation en vigueur.

Les canalisations et pompages privés existants seront pris en compte. Les aménagements qu'il serait nécessaire de réaliser seront à la charge du Département dans le cas où ces canalisations et pompages sont bien l'objet d'une autorisation.

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC